



Bulletin Officiel

N°6880 Vendredi 9 juin 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN 3

SOCIETE MAGASIN GENERAL 4

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN 5

SOCIETE MAGASIN GENERAL 8

COMMUNIQUE DE PRESSE

LAND'OR 11

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

HANNIBAL LEASE HL 2023-02 18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1 24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 29

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN (INDIVIDULES)
- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN (CONSOLIDES)

- SOCIETE MAGASIN GENERAL (INDIVIDULES)
- SOCIETE MAGASIN GENERAL (CONSOLIDES)
- CARTHAGE CEMENT
- SONEDE INTERNATIONAL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comptoir National Tunisien

Siège social : Route de Gabès Km1,5 SFAX

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Comptoir National Tunisien sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, **le vendredi 16 Juin 2023 à 11h30** à la succursale de Tunis, Rue de l'énergie solaire Charguia1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.
3. Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2022.
4. Fixation des jetons de présence des administrateurs.
5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2022.
7. Franchissement de seuils de participations.
8. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.
9. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, le Directeur Général et les administrateurs.
10. Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2022.
11. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.
12. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.
13. Nomination du Conseil d'Administration.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Les actionnaires de la Société Magasin Général sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le lundi 26/06/2023 à 10 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2022 ;
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin relatifs à l'exercice 2022 ;
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2022 ;
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2022 ;
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2022 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2022 ;
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022 ;
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;
13. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions ;
14. Approbation de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
15. Approbation de la nomination d'administrateur représentant des petits porteurs ;
16. Approbation de la nomination de deux administrateurs indépendants ;
17. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Comptoir National Tunisien

Siège social : Route de Gabès Km1,5 SFAX

Projet de résolutions de la société Comptoir National Tunisien « CNT » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2022, approuve ce rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2022, approuve les conventions qui sont inscrites dans le rapport spécial.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 2022. Elle approuve le montant des jetons de présence de l'exercice 2021 fixé à vingt-cinq mille DT brut par l'assemblée du 17/06/2022. L'assemblée décide d'octroyer le montant de vingt-cinq mille dinars brut au titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports, du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve toutes les opérations prises par le conseil d'administration et traduites dans les comptes de la société et exposées dans le rapport de gestion. Et prend Acte de l'opération de réévaluation des terrains et des constructions au 31 décembre 2022 dégageant une plus-value enregistrée parmi les capitaux propres sous la rubrique réserve spéciale de réévaluation s'élevant à 40 695 042 dinars, et les pertes de valeur constatée en charge de l'exercice s'élevant à 25 632 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils l'ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 qui s'élève à 4.869.622,167 DT au compte résultats reportés. Elle décide de distribuer un montant de 576.000,000 DT à prélever des réserves non statutaires inscrites aux fonds propres, figurant dans les états financiers au 31/12/2013 tels que précisés dans les notes aux états financiers déclarés au titre de l'exercice 2013, et ce en application de l'article 19 paragraphe 7 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, d'un montant global de 13.432.055,378 DT.

Le montant des fonds propres non distribués et non assujettis à la retenue à la source sera de 12.856.055,378 DT.

Le dividende d'un montant de 2,000 DT par action sera mis en paiement à partir du lundi 24 juillet 2023 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés, approuve le rapport de gestion du groupe et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022, tels qu'ils l'ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales, le représentant légal de la société informe les actionnaires que les membres du Conseil et le Président du Conseil l'ont informé qu'ils n'occupent pas de nouvelles fonctions de directions dans d'autres sociétés.

L'assemblée prend acte de cette information.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs, les personnes physiques et morales suivantes :

- Monsieur Mohsen SELLAMI
- Monsieur Khaled SELLAMI
- Monsieur Mondher SELLAMI
- Madame Jaouida SELLAMI
- La société STRAMICA représentée par Monsieur Mohsen SELLAMI

qui acceptent. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités et publications légales ou de régularisation.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

2023 – AS – 0821

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Société Magasin Général à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **lundi 26/06/2023 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 - Tunis** sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2022 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2022 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2022	4 176 923
Résultat reporté des exercices antérieurs	3 429 390
Bénéfices Distribuables	7 606 313
Résultat reportés	7 606 313

Mise aux voix, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les opérations intra-groupes effectuées en 2022 et toutes les conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2022, à raison deDT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022, à raison de DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

Suite à la démission de Madame Joanna de Haas VAN DORSER, l'assemblée générale ordinaire, approuve ladite démission et approuve la cooptation de Madame Anne-Pascale-CHARLES comme nouvel administrateur pour le reste du mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos 2023.

Mise aux voix, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire et après avis du CMFla nomination de M. Mohamed Mehdi MAAZOUN en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration.

Mise aux voix, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la désignation de M./Mme titulaire de la CIN n°..... et M/Mme titulaire de la CIN n°..... en qualité de deux administrateurs indépendants pour trois exercices : 2023, 2024 et 2025 ; cette durée prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'enveloppe globale des emprunts à moyen terme d'un montant de 6 MDT au titre de l'exercice 2022.

Au titre de l'exercice 2023, l'assemblée générale ordinaire approuve aussi l'engagement de crédits à moyen terme pour un montant global de **25 MDT** destiné au financement du plan d'investissement et des crédits de gestion d'un montant de **200 MDT**.

L'assemblée approuve aussi l'octroi des garanties réelles d'hypothèques garantissant ces crédits et le consentement des cautions pour garantir des crédits d'un montant de **5 MDT** au profit des sociétés du groupe.

Mise aux voix, cette résolution

QUATORZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR porte à la connaissance des candidats au poste d'administrateur indépendant que l'appel à candidature lancé par la société en date du 25 mai 2023 est infructueux.

Par conséquent, le délai fixé pour le dépôt des dossiers de candidatures est prorogé jusqu'au 19 juin 2023.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0823

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le 17/03/2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 5 218 750 dinars pour le porter de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars et ce, par l'émission de 5 218 750 nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes, au prix d'émission de 10 dinars chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le 27/03/2023 a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

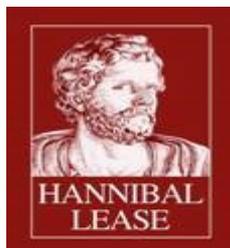
Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS
A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

HANNIBAL LEASE S.A.



Société Anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale de 5 dinars entièrement libérées.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Identifiant Unique : 0766895F

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalse.com.tn

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

« HL 2023-02 »

de 15 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 Dinars

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **25/04/2023** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni le **26/05/2023** et a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « HL 2023-02 » de **15 millions de dinars** susceptible d'être porté à un montant maximum de **20 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,60%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL 2023-02** » est d'un montant de **15 000 000 dinars** susceptible d'être porté à un montant maximal de **20 000 000 Dinars**, divisé en **150 000** obligations subordonnées susceptibles d'être porté à **200 000** obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **HL 2023-02** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/06/2023** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **12/07/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit **200 000** obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **12/07/2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt Obligataire Subordonné « HL 2023-02 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/07/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **12/07/2023**.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

✓ **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **12/07/2028** pour les deux catégories.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **12/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **12/07/2024** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle**

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **10,75%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **mai 2023** à titre indicatif, qui est égale à **7,491%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,091%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ***Durée totale, Durée de vie moyenne et duration de l'emprunt***

- ✓ ***Durée totale***

Les obligations subordonnées du présent emprunt « **HL 2023-02** » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

- ✓ ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne de l'emprunt subordonné « **HL 2023-02** » est de **3 ans** pour les deux catégories.

- ✓ ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,6389 années**.

- ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ***Cessibilité des obligations :***

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ***Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang***

- ✓ ***Rang de créance***

En cas de liquidation de HANNIBAL LEASE, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ✓ ***Maintien de l'emprunt à son rang :***

HANNIBAL LEASE s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Domiciliation de l'emprunt :***

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « HL 2023-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir à la suite de l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

- ***Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :***

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- ***Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :***

- ✓ ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination)

- ✓ ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,677	112,695
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,936	155,965
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,355	129,375
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,326	140,352
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,910	134,932
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,644	136,670
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,513	129,533
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,086	52,094
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,859	37,886
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,968	128,990
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,468	113,487
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	113,033	113,053
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,010	20,014
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	137,138	137,161
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,688	134,707
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,983	12,985
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	192,079	192,113
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,876	12,877
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,985	109,002
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,253	112,274
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,669	15,672
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,107	2,110
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,736	69,745
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,002	149,048
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	112,690	113,031
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,450	120,469
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	158,862	158,952
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	591,267	591,604
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	152,054	151,849
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,484	189,671
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,087	107,203
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	143,934	143,855
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	168,757	168,733
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	160,904	160,852
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,319	25,408
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,434	101,659
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,063	1,062
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,069	1,070
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 493,363	2 496,623
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	156,423	157,700
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	248,481	249,572
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,199	3,218
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,856	2,873
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,054	57,524
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,406	1,407
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,273	1,279
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,277	1,285
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,588	15,755
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,947	12,003
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,304	15,500
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	95,404	95,628
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,281	1,286

OPCVM DE DISTRIBUTION

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,091	109,106
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,739	98,754
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,277	105,293
60 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,913	102,929
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,883	103,902
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,183	108,200
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,276	104,295
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,779	101,799
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,883	104,900
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,699	105,718
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,117	104,138
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,548	103,566
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,093	102,111
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,050	106,063
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,389	102,407
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,286	100,297
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,454	106,470
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,062	102,078
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,854	111,868
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,684	103,704
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	107,960	107,976
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,239	102,265
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	106,661	106,831
SICAV MIXTES							
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,553	64,578
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,816	110,026
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,721	17,730
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	323,203	324,833
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 246,222	2 249,423
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,719	70,763
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,322	55,343
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,759	107,760
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,423	11,427
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,924	15,932
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,076	18,132
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,629	15,644
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	105,753	105,906
95 FCP AL INTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,324	85,360
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	90,138	90,161
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	102,740	102,720
98 UBCL - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	99,948	100,214
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,549	11,560
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,655	104,741
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	156,749	157,254
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,560	98,266
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,970	126,177
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	152,868	153,970
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	200,390	203,052
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	185,488	186,756
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	177,419	179,151
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,071	25,493
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,732	155,742
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 279,808	10 298,031
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,366	157,423
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	101,683	102,396
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 950,219	4 954,069
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,586	10,639
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	170,116	171,012
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 581,751	11 635,332
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 468,217	10 559,663
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 177,985	10 196,038
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 054,553	10 072,757
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	126,891	127,280
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 034,361	1 035,718

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Raouf GHORBEL.

BILAN ARRETE AU 31/12/2022*(Exprimé en dinars)*

ACTIFS	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	305 398,196	226 176,996
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-203 474,585	-164 374,267
TOTAL NET		<u>101 923,611</u>	<u>61 802,729</u>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	55 118 661,929	17 483 161,399
Amort Immob Corporelles	<u>A1</u>	-6 277 611,950	-9 912 540,530
TOTAL NET		<u>48 841 049,979</u>	<u>7 570 620,869</u>
Immobilisations Financières	<u>3</u>	6 384 163,810	5 701 790,878
Prov / Immob Financières		-6 700,000	-6 700,000
TOTAL NET		<u>6 377 463,810</u>	<u>5 695 090,878</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		<u>55 320 437,400</u>	<u>13 327 514,476</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>55 320 437,400</u>	<u>13 327 514,476</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	<u>4</u>	35 281 625,180	21 045 417,154
TOTAL NET		<u>35 281 625,180</u>	<u>21 045 417,154</u>
Clients et Comptes rattachés	<u>5</u>	4 569 056,216	5 708 777,584
Prov / Clients	<u>A2</u>	-4 070 414,080	-4 085 414,080
TOTAL NET		<u>498 642,136</u>	<u>1 623 363,504</u>
Autres Actifs Courants	<u>6</u>	5 583 616,775	8 697 805,478
Prov / Autres Actifs Courants		0,000	0,000
TOTAL NET		<u>5 583 616,775</u>	<u>8 697 805,478</u>
Placement et Autres Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>7</u>	1 799 031,701	1 856 670,209
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>43 162 915,792</u>	<u>33 223 256,345</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>98 483 353,192</u>	<u>46 550 770,821</u>

BILAN ARRETE AU 31/12/2022*(Exprimé en dinars)*

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTE</u>	31/12/2022	31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>8</u>		
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves		10 592 000,000	11 168 000,000
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474
Résultats Reportés		8 548 098,365	4 030 592,377
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 892 160,000
Réserves spéciales de réévaluation		40 695 042,338	
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>63 343 916,177</u>	<u>18 707 367,851</u>
<u>DE L'EXERCICE</u>			
<u>RESULTAT NET DE L' EXERCICE</u>		4 869 622,167	4 517 505,988
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT</u>			
<u>AFFECTATION</u>		<u>68 213 538,344</u>	<u>23 224 873,839</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANT</u>			
Emprunts	<u>9</u>	5 736 497,298	5 020 382,071
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>5 736 497,298</u>	<u>5 020 382,071</u>
<u>PASSIFS COURANT</u>			
Fournisseurs et Comptes rattachés	<u>10</u>	2 834 211,904	3 133 602,843
Autres Passifs Courants	<u>11</u>	1 110 499,452	1 130 986,063
Clients et comptes rattachés		862 663,761	3 289 401,979
Concours Banc.et Autres Passifs	<u>12</u>	19 725 942,433	10 751 524,026
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>24 533 317,550</u>	<u>18 305 514,911</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>30 269 814,848</u>	<u>23 325 896,982</u>
<u>TOTAL DES CAPT.PROP. ET DES PASSIFS</u>		<u>98 483 353,192</u>	<u>46 550 770,821</u>

<u>ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2022</u>			
	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
<u>REVENUS</u>			
Ventes		54 592 518,902	57 432 192,038
Autres Produits d'exploitation	<u>20</u>	206 961,353	53 291,046
Production Immobilisée		46 196,866	55 642,575
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>13</u>	<u>54 845 677,121</u>	<u>57 541 125,659</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats de Marchandises Consommées	<u>14</u>	42 148 446,605	45 983 093,806
Achats d'Approvision.Consommées	<u>15</u>	539 559,541	700 010,473
Charges de Personnel	<u>16</u>	2 235 272,872	2 129 764,750
Dotations aux Amort.et aux Provisions	<u>A1-A2</u>	810 189,952	1 014 371,651
Autres charges d'exploitation	<u>17</u>	2 178 606,270	1 767 475,575
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		<u>47 912 075,240</u>	<u>51 594 716,255</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
		<u>6 933 601,881</u>	<u>5 946 409,404</u>
Charges Financières Nettes	<u>18</u>	-1 657 540,940	-1 308 130,218
Produits Financiers	<u>19</u>	510 028,828	348 312,942
Autres Pertes Ordinaires		-84 403,886	-9 863,480
Autres Gains Ordinaires		7 542,084	2 690,790
RESULTAT DES ACTI.ORD.AVANT IMPOTS		<u>5 709 227,967</u>	<u>4 979 419,438</u>
Impôts sur les sociétés		839 605,800	461 913,450
RESULTAT DES ACTI.ORD.APRES IMPOTS		<u>4 869 622,167</u>	<u>4 517 505,988</u>
<i>Eléments Extraordinaires</i>			
<u>RESULTAT NET A AFFECTER</u>		<u>4 869 622,167</u>	<u>4 517 505,988</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2022

	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
<i>I ° / Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net :		4 869 622,167	4 517 505,988
Ajustements pour :			
*Amortissements et provisions net de reprise		810 189,952	1 014 371,651
Variation des :			
*Stocks		-14 236 208,026	-189 600,059
*Créances		1 139 721,368	-1 179 957,016
*Autres actifs		3 037 641,311	-3 791 980,221
*Fournisseurs et autres dettes		3 457 348,228	-2 690 576,410
*Plus ou moins value de cession		0,000	0,000
*TVA/Investissement		142 189,943	204 511,197
Flux provenant de l'exploitation		-779 495,057	-2 115 724,870
<i>II ° / Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.</i>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immo.fin		-720 000,000	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		0,000	0,000
Décaissement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>21</u>	-1 575 942,640	-1 715 361,288
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.			
Flux affectés aux activités d'investissements		-2 295 942,640	-1 715 361,288
<i>III ° / Flux de trésorerie liés aux activités de fin.</i>			
Distribution de dividende		-575 806,000	-466 644,000
Encaissement emprunt		4 730 000,000	4 000 000,000
Décaissement emprunt		-1 108 890,417	-191 512,501
FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.		3 045 303,583	3 341 843,499
IV ° / VARIAT.DE TRESORERIE (I + II + III)		-30 134,114	-489 242,659
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		1 601 255,310	2 090 497,969
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.		1 571 121,196	1 601 255,310

CNT

**TABLEAU COMPARATIF DES SOLDES INTERMEDIAIRES
DE GESTION 2021/2022**

LIBELLES	2021	2022	DIFFERENCES	VAR. %
Ventes de marchandises	57 432 192,04	54 592 518,90	-2 839 673,14	-4,944
Coût d'achat des marchandises vendues	-45 983 093,81	-42 148 446,61	3 834 647,20	-8,339
Marge Commerciale	11 449 098,23	12 444 072,30	994 974,07	8,690
Production de l'exercice	108 933,62	253 158,22	144 224,60	132,397
Consommation de l'exercice	-2 208 252,33	-2 324 351,60	-116 099,26	5,258
Valeur Ajoutée	9 349 779,52	10 372 878,92	1 023 099,40	10,942
Charges du Personnel	-2 129 764,75	-2 235 272,87	-105 508,12	4,954
Impôts et Taxes	-259 233,71	-393 814,22	-134 580,50	51,915
Excédent Brut D'exploitation	6 960 781,06	7 743 791,83	783 010,78	11,249
Autres Produits Ordinaires	2 690,79	7 542,08	4 851,29	180,293
Produits Financiers	348 312,94	510 028,83	161 715,89	46,428
Autres Charges Ordinaires	-9 863,48	-84 403,89	-74 540,41	755,721
Charges Financières	-1 308 130,22	-1 657 540,94	-349 410,72	26,711
Dotations aux Amortissements & Provisions	-1 014 371,65	-810 189,95	204 181,70	-20,129
Impôts / Bénéfices	-461 913,45	-839 605,80	-377 692,35	81,767
Résultat Net	4 517 505,99	4 869 622,17	352 116,18	7,794

NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2022

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, totalisant au bilan 98 483 353,192 DT et dégageant un bénéfice de 4 869 622,167 DT sont arrêtés par le conseil d'administration.

Ils sont audités par le CABINET Raouf GHORBEL, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

C.N.T.

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1.440.000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Commerce de matériaux de construction, bois et dérivés.

II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires réalisé par le Comptoir National Tunisien «CNT» au cours de l'exercice 2022 s'est établi à 54 592 518,902 dinars en baisse de 5 % par rapport à 2021.

Et l'exercice 2022 s'est soldé par un bénéfice comptable d'un montant de 4 869 622,167 dinars contre un Bénéfice de 4 517 505,988 dinars réalisé en 2021.

La société a procédé à la réévaluation des terrains et des bâtiments qui ont été réévalués en 2022 à leurs valeurs réelles.

IV- NOTE SUR LE BILAN

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire, à l'exception des terrains et des bâtiments qui ont été réévalués en 2022 à leurs valeurs réelles.

Les taux d'amortissements linéaires pratiqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

* Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2022 à 305 398,196 DT et sont détaillées ainsi :

Désignations	Valeur brute au 31/12/22	Valeur brute au 31/12/21	Amorti 2022	Total Amorti	VCN
Logiciel	111 643,746	96 852,546	6 007,653	103 383,075	8 260,671
Site web	193 434,150	129 004,150	33 092,665	100 091,510	93 342,640
Dépôt de marque	320,300	320,300			320,300
Immobilisations Incorporelles	305 398,196	226 176,996	39 100,318	203 474,585	101 923,611

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

* Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2022 s'élèvent à 55 118 661,929 DT et sont détaillées comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/22	Valeur brute au 31/12/21	Amorti 2022	Total Amorti	VCN
Terrain	32 948 000,000	2 569 025,842			32 948 000,000
Constructions & A.A.I./Construction	17 383 908,632	10 545 358,841	537 499,489	2 334 225,955	15 049 682,677
Matériel et outillage	268 260,771	218 929,199	26 047,550	179 052,993	89 207,778
Matériel de transport	3 204 841,400	3 056 400,200	91 257,455	2 842 413,976	362 427,424
Mobilier et Mat. de bureau	440 433,500	440 357,774	2 678,845	437 637,106	2 796,394
Matériel informatique	268 168,055	240 859,283	5 582,631	232 864,896	35 303,159
IMMOB en cours	15 685,322	12 074,060			15 685,322
IMMOB à statut juridique particulier	589 364,249	400 156,200	108 023,664	251 417,024	337 947,225
Immobilisations Corporelles	55 118 661,929	17 483 161,399	771 091,634	6 277 611,950	48 841 049,979

NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.

Les Immobilisations Corporelles du Comptoir National Tunisien figurent à l'actif non courant au coût historique et en hors taxe récupérable à l'exception des terrains et des bâtiments qui ont été réévalués en 2022 à leurs valeurs réelles conformément au modèle de réévaluation d'actifs corporels prévus par la nouvelle Norme Comptable N°5.

La juste valeur des terrains et des constructions a été déterminée par une évaluation à dire d'expert évaluateur professionnel qualifié.

Le cumul des amortissements est déduit de la valeur comptable brute des actifs réévalués, puis ajustées aux montants réévalués par le biais :

- 1- du compte réserves de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres pour les actifs dont la valeur comptable est augmentée ;
- 2- en charge de l'exercice pour les actifs dont la réévaluation a abouti à une diminution de valeur.

La valeur totale des plus-values de réévaluation constatée sous la rubrique réserve spéciale de réévaluation s'élève à 40 695 042,338 DT, et les pertes de valeurs constatées en charge de l'exercice s'élèvent à 25 632,520 DT

Selon l'article 31 de la loi de finance 2023, les réserves de réévaluation peuvent être réparties entre réserve de réévaluation exonérée et réserve de réévaluation imposable, le détail se présente comme suit :

Désignations	Valeur avant réévaluation	Valeur après réévaluation selon les indices	Plus-value Fiscale exonérée en cas de cession	Total Amorti	VCN	Valeur expert	Plus-value Globale comptable	Plus-value IMPOSABLE	Moins value
Terrain	2 569 025,842	5 384 490,915	2 815 465 ,073	0.000	2 569 025,842	32 948 000,000	30 378 974,158	27 721 913,805	0,000
Constructions	6 467 737,477	15 424 799,478	11 017 542,593	4 040 087,596	2 348 004,582	1 274 000,000	10 316 068,180	3 911 234,653	25 632,52

NB : Le détail des valeurs des terrains et des constructions selon l'expert évaluateur et calculé sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret N°2022-297 du 28 Mars 2022 est retrace dans tableau de réévaluation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

* Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2022 un montant de 6 384 163,810 DT.

Immobilisations Financières	2022	2021	Variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 899 000,000	0,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
C- BôMeubles	1 170 000,000	450 000,000	720 000,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIERE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	21 874,800	21 874,800	0,000
U.B.C.I	2 505 808,917	2 505 808,917	0,000
PRETS AU PERSONNEL	0,000	7 009,800	-7 009,800
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 208 ,848	32 826 ,116	-30 617,268
TOTAL	6 384 163,810	5 701 790,878	682 372,932

Provisions/Immobilisations Financières	2022	2021	Variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
TOTAL	6 700,000	6 700,000	0,000

NOTE 4 : LES STOCKS :

* La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2022 s'élève à 35 281 625,180 DT.

NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2022 4 569 056,216 DT et se présentent comme suit :

Clients et comptes rattachés	2022	2021	Variation
Clients Débiteurs	493 871,925	1 623 363,504	-1 129 491,579
Clients douteux	4 075 184,291	4 085 414,080	-10 229,789
TOTAL	4 569 056,216	5 708 777,584	1 139 721,368

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 5 583 616,775 DT regroupant les postes suivants :

Autres Actifs Courants	2022	2021	Variation
Impôts récupérables	3 554 185,119	1 733 626,293	1 820 558,826
Société de groupe	44 140,272	24 094,357	20 045,915
Personnel & comptes rattachés	20 786,518	17 079,418	3 707,100
Produit à recevoir	1 700,626	3 685,202	-1 984,576
Débiteur divers	218 551,916	218 551,916	0,000
Charges constatées d'avance	1 578 963,515	2 179 405,853	-600 442,338
Fournisseurs débiteurs	165 288,809	4 521 362,439	-4 356 073,630
TOTAL	5 583 616,775	8 697 805,478	-3 114 188,703

NOTE 7 : LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES :

* La rubrique liquidités et équivalents de liquidités totalise au 31/12/2022 un montant de 1 799 031,701 DT regroupant les postes suivants :

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2022	2021	Variation
Valeurs à l'encaissement	1 202 819,974	657 359,700	545 460,274
Solde bancaire	577 931,190	1 189 458,765	-611 527,575
Caisses	18 280,537	9 851,744	8 428,793
TOTAL	1 799 031,701	1 856 670,209	-57 638,508

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :**

Le poste CAPITAUX PROPRES se détaille comme suit :

* CAPITAL SOCIAL	1 440 000,000
* RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
* FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
* RÉSERVES NON STATUTAIRES	7 078 000,000
* RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
* RÉSERVES SPECIALES DE REEVALUATION	40 695 042,338
* RÉSULTATS REPORTÉS	8 548 098,365
* AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
* COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
TOTAL	<u>63 343 916,177</u>

Note sur les fonds propres non imposables figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2022

En application des dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30-12-2013 portant loi de finances de l'année 2014, il est précisé que le reliquat des fonds propres disponibles au 31-12-2013 portés dans les notes aux états financiers au 31-12-2022 totalisent 13 432 055,378 tels qu'ils sont détaillés ci-après et ne sont pas soumis à la retenue de 10% au titre des revenus à distribuer en 2023.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12-2013	Montant
Réserve légale	144 000,000
FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
RÉSERVES NON STATUTAIRES	11 486 000,000
RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
RÉSULTAT REPORTÉ	676 301,766
AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
Bénéfices de l'exercice 2013	798 978,138
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	18 544 055,378
AGO DU 20 Juin 2014 Dividendes décidés	504 000,000
AGO 05 Juin 2015 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 20 Juin 2016 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 26 MAI 2017 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 22 Juin 2018 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 21 Juin 2019 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 11 Aout 2020 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 28 MAI 2021 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 17 Juin 2022 Dividendes décidés	576 000,000
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	13 432 055,378

NOTE 9 : Emprunts :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 5 736 497,298 DT.

Emprunts	2022	2021	Variation
Crédits Leasing	199 923,298	172 932,071	26 991,227
Crédit BT	5 536 574,000	4 847 450,000	689 124,000
TOTAL	5 736 497,298	5 020 382,071	716 115,227

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 2 834 211,904 DT.

Fournisseurs et comptes rattachés	2022	2021	Variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	2 497 300,140	2 975 791,419	-478 491 ,279
Effets à payer	313 666,509	149 990,958	163 675,551
Fournisseurs factures non parvenues	23 245,255	7 820,466	15 424,789
TOTAL	2 834 211,904	3 133 602,843	-299 390,939

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 1 110 499,452 DT regroupant les postes suivants :

Autres Passifs Courants	2022	2021	Variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	49 085,175	59 944,472	-10 859,297
Créditeurs divers	539 368,386	506 485,386	32 883,000
CNSS	141 651 ,751	142 386,456	-734,705
Charges à payer	43 179,195	119 150,000	-75 970,805
Personnel & comptes rattachés	132 746,703	133 048,509	-301,806
État charges à payer	20 445,390	27 327,539	-6 882,149
Produits constatés d'avance	14 035,946	5 652,613	8 383,333
Contribution de solidarité sociale	169 986,906	32 918,911	137067,995
Provision pour risque et charge	0,000	104 072,177	-104 072,177
TOTAL	1 110 499,452	1 130 986,063	-20 486,611

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 19 725 942,433 DT regroupant les postes suivants :

Concours Bancaires	2022	2021	Variation
Echéance à moins d'un an	19 498 031,928	10 496 109,127	9 001 922,801
Découvert Bancaire et autres passifs	227 910,505	255 414,899	-27 504,394
TOTAL	19 725 942,433	10 751 524,026	8 974 418,407

V- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE 13 : PRODUITS D'EXPLOITATION :

La rubrique Produits d'Exploitation s'élève au 31/12/2022 à un montant de 54 845 677 ,121 DT comportant les détails :

* Chiffres d'affaires	54 592 518,902
* Autres produits d'exploitation	206 961,353
* Production immobilisée	46 196,866
	<u>54 845 677,121</u>

Autres produits d'exploitation	2022	2021	Variation
Subvention d'exploitation	129 245,254		129 245,254
Reprise/provision.	15 000,000	1 082,158	13 917,842
Transfert de charges	45 158,793	47 357,822	-2 199,029
Revenues loyers	17 557,306	4 851,066	12 706,240
TOTAL	206 961,353	53 291,046	153 670,307

NOTE 14 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 42 148 446,605 DT contre un montant de 45 983 093, 806 DT en 2021.

Achats de Marchandises Consommées	2022	2021	Variation
Stock initial	21 045 417,154	20 967 421,539	77 995,612
Achats de marchandises	56 384 654,631	46 061 089,421	10 323 565,210
Stock final	35 281 625,180	21 045 417,154	14 236 208,026
TOTAL	42 148 446,605	45 983 093,806	-3 834 647,2201

NOTE 15 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 539 559,541 DT contre un montant 700 010,473 DT en 2021.

Les Achats d'approvisionnement consommés	2022	2021	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	539 559,541	700 010,473	-160 450,932
TOTAL	539 559,541	700 010,473	-160 450,932

NOTE 16 : CHARGES DU PERSONNEL :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 2 235 272,872 DT.

Désignations	2022	2021	Variation
Charges du personnel	2 235 272,872	2 129 764,750	105 508,122
TOTAL	2 235 272,872	2 129 764,750	105 508,122

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 2 2 204 238,790 DT contre un montant de 1 767 475,575 DT en 2021.

Autres Charges d'exploitation	2022	2021	Variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	81 890,313	54 528,177	27 362,136
Entretiens & réparations	430 637,157	376 634,257	54 002.900
Charges locatives	240 963,296	227 323,865	13 639,431
Honoraires, commissions & courtages	82 615,995	59 395,175	23 220,820
Sous-traitance générale	168 553,944	142 937,806	25 616,138

Primes d'assurance	196 994,499	181 227,685	15 766,814
Voyages et déplacements	83 007,185	31 012,770	51 994,415
Publicité	115 984,039	112 672,973	3 311,066
Transport /vente	0,000	124,300	-124,300
Perte sur créance irrécouvrable (inférieur à 100 dinars)	0,000	3 539,111	-3 539,111
Missions & Réceptions	19 941,862	19 782,017	159,845
Frais de P.T.T	69 081,355	68 957,673	123,682
Frais bancaires	257 842,329	194 426,052	63 416,277
Impôts et taxes	393 814,296	259 233,714	134 580,582
Dons et cotisations	12 280,000	10 680,000	1 600,000
Jetons de présence	25 000,000	25 000,000	0,000
TOTAL	2 178 606,270	1 767 475,575	411 130,695

NOTE 18 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

* La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2022 à un montant de 1 657 540,940 DT contre un montant de 1 308 130,218 DT en 2021.

Charges Financières Nettes	2022	2021	Variation
Charges Financières Nettes	1 657 540,940	1 308 130,218	349 410,722
TOTAL	1 657 540,940	1 308 130,218	349 410,722

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS :

Produits Financiers	2022	2021	Variation
Revenus des titres de participation	265 564,150	302 893,000	-37 328,850
Revenus des autres créances	113 725,354	29 627,294	84 098,060
Gains de changes	26 667,147	15 792,648	10 874,499
Reprise sur provision pour risque et charge	104 072,177	0,000	104 072,177
TOTAL	510 028,828	348 312,942	161 715,886

Revenus titres de participation	2022	2021	Variation
S.T.I.B	136 282,000	136 282,000	0,000
U.B.C.I	113 775,750	151 701 000	-37 925,250
B.I.A.T	15 506,400	14 910,000	596,400
TOTAL	265 564,150	302 893,000	-37 328,850

VI-NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 20 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES

* Les investissements ont atteint la valeur de 1 575 942,640 DT provenant essentiellement une construction de la salle d'exposition et une charpente à Sfax.

Les engagements hors bilan : Nantissements, garanties et sûretés :

Effets clients escomptés non échues pour un montant de 166 736 dinars.

Les échéances en intérêts restant à payer à court terme et à long terme totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 1 277 618 dinars.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien « CNT »**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

A. Opinion :

01 En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons effectué l'audit des états financiers du Comptoir National Tunisien « CNT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 98 483 353 dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 4 869 622 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien « CNT » au 31 décembre 2022 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

B. Fondement de l'opinion :

02 Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. Observation :

03 Ainsi qu'il est fait mention dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels, la société a adopté le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les Terrains et

des bâtiments conformément au modèle de réévaluation d'actifs corporels prévus par la nouvelle Norme Comptable N°5.

D. Questions clés de l'audit :

- 04** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des Terrains et des Constructions :

Les Immobilisations Corporelles du Comptoir National Tunisien figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur brute de 55 118 661 dinars.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note 2 aux états financiers, les Immobilisations Corporelles du Comptoir National Tunisien figurent à l'actif non courant au coût historique et en hors taxe récupérable à l'exception des terrains et des bâtiments qui ont été évaluées en 2022 à leurs valeurs réévaluées.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté, à vérifier que l'évaluation des terrains et des constructions à leurs valeurs réévaluées est conforme aux dispositions de la nouvelle norme comptable tunisienne N°5 relatives aux Immobilisations Corporelles.

Nous avons procédé à l'évaluation de la compétence, les aptitudes ainsi que l'objectivité de l'expert évaluateur.

Nous avons pris connaissance des travaux de l'expert désigné.

Nous avons également apprécié la pertinence et le caractère raisonnable des résultats des travaux de l'expert évaluateur, et que les valeurs obtenues ont été correctement reflétées dans les états financiers.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette réévaluation.

E. Rapport de gestion :

- 05** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

F. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

- 06** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

G. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

- 07** Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne

- 08** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

- 09** En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Sfax le 17 Mars 2023




Raouf GHORBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien « CNT »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Nous avons relevé au cours de nos investigations les opérations suivantes :

- La location à la société « C-BÔMEUBLE » d'un dépôt industriel situé à rue de l'énergie solaire (impasse N°1) moyennant un loyer principal annuel de 42 000 dinars payable trimestriellement par avance outre les taxes municipales, la TVA et autres que la loi met à la charge du locataire. Une augmentation annuelle régulière de 5% par rapport à l'année précédente sera appliquée.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 12 367 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du
1^{er} Septembre 2022.*

- Le Comptoir National Tunisien « CNT » a participé à l'augmentation du capital de la société « C-BÔMEUBLE SARL » et ce par l'acquisition de 720 parts sociales d'une valeur nominale de 1000 dinars chacune.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du-25 Janvier 2022.

Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La location à la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » d'un bureau sis à la route de Gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 2 595 dinars.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais de gestion de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturée en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 5 196 dinars.

- Un contrat de location et un contrat d'amendement ont été établis respectivement en 2003 et en 2005 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Président du Conseil Monsieur Mohsen SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m² sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000 m² et des administrations d'une superficie d'environ 350 m².

Cette location est consentie à compter du 1er décembre 2003 moyennant un loyer mensuel de 7 000 dinars avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer annuel en hors taxes au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 240 963 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18 Novembre 2003 et du 20 Juin 2005 et a été approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 17 juin 2011 et des Assemblées Générales ultérieures.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de

l'Industrie du Bois « STIB » moyennant 5000 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 10 969 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 23 juin 2006 et des Assemblées Générales ultérieures.

- La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 2 595 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 25 avril 2014 et approuvées par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2014 et des Assemblées Générales ultérieures.

- La mise à disposition à titre gratuit par le Comptoir National Tunisien « CNT » au profit de la société « C-BÔMEUBLE » d'un bureau sis au 10 rue de l'énergie solaire la Charguia 1.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 1er Février 2022 et approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 17 Juin 2022.

c- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 11 Aout 2020.

- La rémunération mensuelle brute du Directeur Général a été fixée à 12 000 dinars outre la prise en charge par la société des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à

l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur pour ses besoins privés.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 11 Aout 2020.

- L'octroi au Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2022 d'une rémunération annuelle brute de 165 329 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 03 Février 2023.

- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 25 000 dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 17 Juin 2022.

Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Sfax le 17 Mars 2023

A handwritten signature in green ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the following text: "Raouf GHORBEL LAFERT COMPTABLE", "42, Avenue Habib Bourguiba 3000 SFAX", "T: 74 297 709 / 719", "Fax: 74 297 729", and "COMPTABLE AUX COMPTES".

Raouf GHORBEL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes : Mr Raouf GHORBEL.

Bilan Consolidé au 31/12/2022

(Exprimé en dinars tunisien)

ACTIF	Exercice consolidé 2022	Exercice consolidé 2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<u>Actifs immobilisés</u>		
Immobilisations Incorporelles	305 398,196	226 176,996
Moins: amortissements	-203 474,585	-164 374,267
	101 923,611	61 802,729
Immobilisations Corporelles	57 614 341,553	18 387 836,999
Moins: amortissements I C	-6 277 911,950	-9 912 840,530
	51 336 429,603	8 474 996,469
Immobilisation Financières	4 014 959,059	4 052 586,127
Moins: provisions	-6 700,000	-6 700,000
	4 008 259,059	4 045 886,127
	55 446 612,273	12 582 685,325
Autres actifs non courants	1 710,000	0,000
<i>Total des Actifs Non Courants</i>	55 448 322,273	12 582 685,325
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	35 281 625,180	21 045 417,154
Moins : provisions / SK	0,000	0,000
	35 281 625,180	21 045 417,154
Clients et Comptes rattachés	4 569 056,216	5 708 777,584
Moins : provisions / CLT	-4 070 414,080	-4 085 414,080
	498 642,136	1 623 363,504
Autres actifs courants	5 977 552,042	9 072 153,696
Moins : provisions / Autres actifs	0,000	0,000
	5 977 552,042	9 072 153,696
Placements et autres actifs financiers	4 400 000,000	4 600 000,000
Moins : provisions / AAF	0,000	0,000
	4 400 000,000	4 600 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	1 935 297,331	1 937 037,618
<i>Total des Actifs Courants</i>	48 093 116,689	38 277 971,972
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	103 541 438,962	50 860 657,297

Bilan Consolidé au 31/12/2022

(Exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROP. ET PASSIF	Exercice consolidé 2022	Exercice consolidé 2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves spéciales de réévaluation		0,000
Réserves consolidées	41 300 666,738	20 483 441,227
Résultats consolidés	24 571 099,341	4 661 986,781
	4 987 402,764	
<i>Situation nette consolidée</i>	72 299 168,843	26 585 428,007
Réserves hors groupe	716 853,283	708 778,656
Résultats hors groupe	34 746,354	37 463,961
<i>Intérêts des minoritaires</i>	751 599,637	746 242,618
<u>PASSIFS</u>		
<i>Passifs Non Courants</i>		
Emprunts	5 736 497,298	5 020 382,071
Autres Passifs financiers	0,000	0,000
Provisions	0,000	0,000
<i>Total des Passifs Non Courants</i>	5 736 497,298	5 020 382,071
<i>Passifs Courants</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 834 431,464	3 133 822,403
Autres passifs courants	2 191 338,168	4 621 862,398
Concours Bancaires et autres passifs Financiers	19 728 403,552	10 752 919,800
<i>Total des Passifs Courants</i>	24 754 173,184	18 508 604,601
<u>Total des Passifs</u>	30 490 670,482	23 528 986,672
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	103 541 438,962	50 860 657,297

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars tunisien)

LIBELLE	Exercice consolidé 2022	Exercice consolidé 2021
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Revenus	54 592 518,902	57 432 192,038
Autres Produits d'Exploitation	173 237,517	33 043,603
Production Immobilisée	46 196,866	55 642,575
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	54 811 953,285	57 520 878,216
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achat de marchandises consommées	-42 148 446,605	-45 983 093,806
Achat d'approvisionnements consommés	-539 559,541	-700 010,473
Charges du personnel	-2 235 272,872	-2 129 764,750
Dotations aux amortissements et aux provisions	-810 189,952	-1 014 371,651
Autres charges d'exploitation	-2 240 628,003	-1 808 896,935
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-47 974 096,973	-51 636 137,615
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 837 856,312	5 884 740,601
Charges financières nettes	-1 660 290,493	-1 308 216,033
Produits financiers	800 513,951	593 349,742
Autres pertes ordinaires	-84 433,886	-10 200,908
Autres gains ordinaires	7 542,084	2 690,790
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>	5 901 187,968	5 162 364,192
Impôt sur les bénéfices	-879 038,850	-462 913,450
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>	5 022 149,118	4 699 450,742
Eléments extraordinaires (gains/pertes)	0,000	0,000
<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	5 022 149,118	4 699 450,742
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	4 987 402,764	4 661 986,781
Résultat revenant aux intérêts minoritaires	34 746,354	37 463,961

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars tunisien)

LIBELLE	Exercice consolidé 2022	Exercice consolidé 2021
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Résultat Net	5 022 149,118	4 699 450,742
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions	810 189,952	1 014 371,651
* Variation des:	0,000	
- Stocks	-14 236 208,026	-189 600,059
- Créances	1 139 721,368	-1 179 957,016
- Autres Actifs	3 040 933,873	-3 800 162,945
- Fournisseurs et autres dettes	3 451 711,403	-2 727 763,760
- Autres passifs financiers	523,157	-823,784
- Plus ou moins values de cession	142 189,943	0,000
- TVA / Investissements	0,000	204 511,197
<u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u>	-628 789,211	-1 979 973,974
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 563 032,264	-1 715 361,288
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	0,000
Décassement provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-800 000,000	0,000
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	0,000	0,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>	-3 363 032,264	-1 715 361,288
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Encaissement suite à l'émission d'actions	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions	-603 524,000	-477 408,000
Encaissement provenant d'émission de titre	800 000,000	0,000
Encaissement provenant des placements courants	300 000,000	0,000
Décassements provenant des placements courants	-100 000,000	-100 000,000
Encaissement d'emprunts	4 730 000,000	4 000 000,000
Décassement d'emprunts	-1 108 890,417	-191 512,501
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>	4 017 585,583	3 231 079,499
<u>Incidences des variations des taux de change sur les Illiquidités et équivalents de liquidités</u>		
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE</u>	25 764,108	-464 255,763
<u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u>	1 681 630,635	2 145 886,398
<u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	1 707 394,743	1 681 630,635

Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés de l'Exercice clos LE 31/12/2022

(I) Présentation du Groupe :

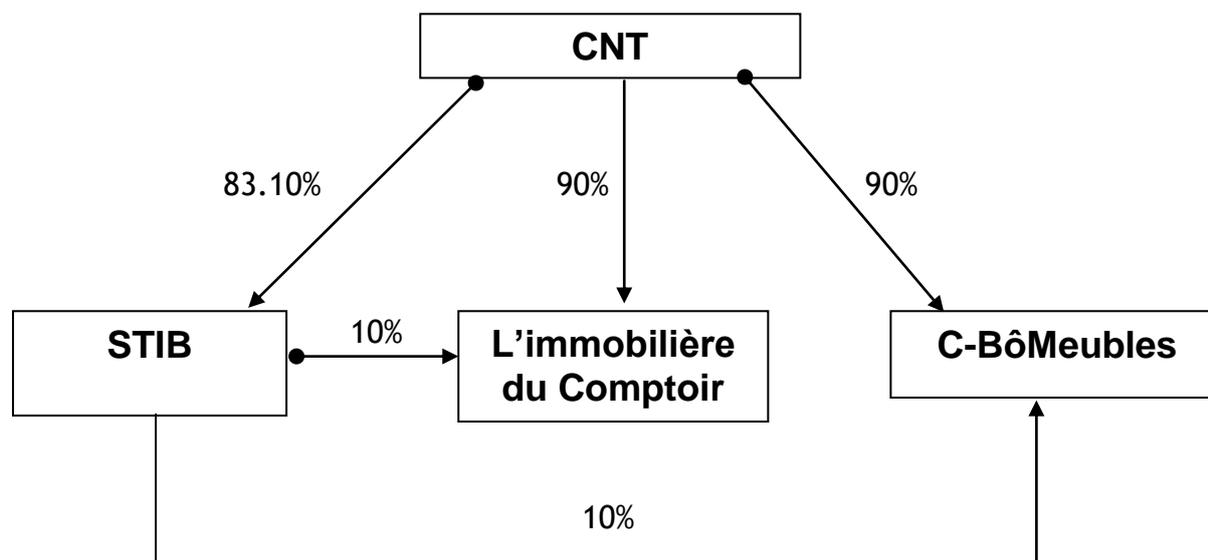
Le Groupe CNT « Comptoir National Tunisien » :

Groupe au capital de 1 440 000.000 dinars, composé de la société mère le Comptoir National Tunisien « CNT » et ses trois filiales ; la Société Tunisienne de l'Industrie de Bois « STIB », la société L'immobilière du Comptoir et la société C-BôMeubles.

ACTIVITE PRINCIPALE DE LA SOCIETE MERE LE COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN « CNT »

COMMERCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION, BOIS ET DERIVES.

(II) Périmètre de consolidation :



Société	Pourcentage			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
	Direct	Indirect	Total		
CNT	100%		100%	Intégration globale	100%
STIB	83.10%		83.10%	Intégration globale	83.10%
L'immobilière du Comptoir	90.00%	10.00%	100%	Intégration globale	98.31%
C-BôMeubles	90.00%	10.00%	100%	Intégration globale	98.31%

(III) Faits Marquants de l'exercice :

✓ Après leur comptabilisation initiale la société CNT, conformément à la norme comptable N°5, a adopté le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les terrains et les constructions.

La juste valeur des terrains et des constructions a été déterminée par une évaluation à dire d'expert évaluateur professionnel qualifié.

Le cumul des amortissements est déduit de la valeur comptable brute des actifs réévalués, puis ajustés aux montants réévalués par le biais :

- 1- du compte réserves de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres pour les actifs dont la valeur comptable est augmentée ;
- 2- en charge de l'exercice pour les actifs dont la réévaluation a abouti à une diminution de valeur.

La valeur totale des plus-values de réévaluation constatée sous la rubrique réserve spéciale de réévaluation s'élève à 40 695 042 dinars et les pertes de valeurs constatées en charge de l'exercice s'élèvent à 25 632 dinars.

✓ Après sa comptabilisation initiale la société l'Immobilière du Comptoir, conformément à la norme comptable N°5, a adopté le modèle de réévaluation à la juste valeur pour le terrain.

La juste valeur du terrain a été déterminée par une évaluation à dire d'expert évaluateur professionnel qualifié.

La valeur comptable du terrain réévalué a été ajustée au montant réévalué par le biais du compte réserve de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres.

L'activité de la société L'Immobilière du Comptoir n'a pas effectivement démarré en 2022.

✓ Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 54 592 518 dinars au cours de l'exercice 2022 en baisse de 2 839 673 dinars soit 4,94% par rapport à 2021.

L'exercice 2022 s'est soldé par un résultat consolidé bénéficiaire de 4 987 402 dinars en hausse de 325 415 dinars par rapport de l'exercice 2021.

Et un résultat bénéficiaire hors groupe de 34 746 dinars contre un résultat bénéficiaire hors groupe de 37 463 dinars en 2021.

(IV) Bases de mesure et principes comptables appliqués :

1- SOURCES D'INFORMATION

Les informations utilisées pour élaborer les états financiers consolidés du groupe ont été puisées dans les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 ainsi que dans les rapports de commissariat aux comptes.

Quant aux transactions conclues entre les différentes sociétés du groupe, elles nous ont été communiquées par les services comptables des différentes sociétés du groupe.

2- STANDARDS ET NORMES DE REFERENCE

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- Norme comptable n° 35 relatives aux états financiers consolidés
- Norme comptable n° 38 relatives aux regroupements d'entreprises

3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés de la société CNT arrêtés au 31 décembre 2022 comprennent :

- Le bilan consolidé
- L'état de résultat consolidé
- L'état des flux de trésorerie consolidé
- Les notes aux états financiers consolidés

4- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend deux étapes principales, à savoir :

- Les opérations de pré consolidation
- Les opérations de consolidation proprement dite

4-1 OPERATIONS DE PRE CONSOLIDATION

Au cours de cette étape il a été procédé aux retraitements dits d'homogénéité. Ces derniers ont pour but d'appliquer des méthodes d'évaluation homogènes dans la consolidation (Frais préliminaires, méthodes d'amortissement, charges d'emprunt...).

Les retraitements ont été effectués dans les comptes individuels des sociétés consolidées quand ils présentent une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

4-2 OPERATIONS DE CONSOLIDATION PROPUREMENT DITE

Elles comportent :

- Le cumul des comptes individuels
- L'élimination des comptes et des opérations réciproques
- L'élimination des profits internes
- Le retraitement de l'impôt sur les sociétés
- Le traitement de l'écart de première consolidation
- Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

(V) Les Notes sur le bilan

Note (1) – Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles totalisent un montant de 305 398 Dinars.

Note (2) – Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont ventilées comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Terrain et Constructions & A.A.I./Construction	51 841 908,632	14 018 760,283
Matériel et outillage	268 260,771	218 929,199
Matériel de transport	3 204 841,400	3 056 400,200
Mobilier et Mat. de bureau	440 733,500	440 657,774
Matériel informatique	293 677,655	240 859,283
IMMOB en cours	15 685,322	12 074,060
IMMOB à statut juridique particulier	589 364,249	400 156,200
AV. & ACPT. VERSES/COMMANDES DIMMOB. C	959 870,024	0,000
Total	57 614 341,553	18 387 836,999

2.1 Les Immobilisations Corporelles du Comptoir National Tunisien figurent à l'actif non courant au coût historique et en hors taxe récupérable à l'exception des terrains et des bâtiments qui ont été réévalués en 2022 à leurs valeurs réelles conformément au modèle de réévaluation d'actifs corporels prévus par la nouvelle Norme Comptable N°5.

La juste valeur des terrains et des constructions a été déterminée par une évaluation à dire d'expert évaluateur professionnel qualifié.

Le cumul des amortissements est déduit de la valeur comptable brute des actifs réévalués, puis ajustées aux montants réévalués par le biais :

- 1- du compte réserves de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres pour les actifs dont la valeur comptable est augmentée ;
- 2- en charge de l'exercice pour les actifs dont la réévaluation a abouti à une diminution de valeur.

2.2 La rubrique Immobilisations corporelles de la société l'Immobilière du Comptoir est constituée essentiellement d'un terrain initialement comptabilisé à son coût historique puis réévalué en 2022 à sa valeur réelle conformément au modèle de réévaluation d'actifs corporels prévus par la nouvelle Norme Comptable N°5.

La juste valeur du terrain a été déterminée par une évaluation à dire d'expert évaluateur professionnel qualifié.

La valeur comptable du terrain réévalué a été ajustée au montant réévalué par le biais du compte réserve de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres.

Note (3) - Immobilisations Financières

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Titres de participation non consolidés	4 012 750,211	4 012 750,211
Prêts au personnel	0.000	7 009,800
Dépôts et cautionnements	2 208,848	32 826,116
Total	4 014 959,059	4 052 586,127

Note (4) - Autres Actifs Courants

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Personnel, comptes rattachés	20 786,518	17 079,418
Etat, taxes/ chiffre d'affaires	3 988 049,377	2 127 007,108
Charges constatées d'avance	1 587 596,848	2 179 405,853
Produits à recevoir	220 252,542	222 237,118
Fournisseurs débiteurs	165 288,809	4 521 362,439
Créances d'impôts différés	-8 430,959	5 061,861
Société de Groupe	4 008,907	-0,100
Total	5 977 552,042	9 072 153,696

Note (5) - Placements et Autres Actifs Financiers

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Billet de trésorerie	4 400 000,000	4 600 000,000
Total	4 400 000,000	4 600 000,000

Note (6) - Liquidités et Equivalents de Liquidités

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Valeurs à l'encaissement	1 202 819,974	657 359,700
Soldes bancaires	577 931,190	1 189 458,765
UBCI	134 281,856	79 353,634
Caisse	20 264,311	10 865,519
Total	1 935 297,331	1 937 037,618

Note (7) - Réserves

Le montant des réserves s'élève au 31 décembre 2022 à **25 287 952,624** Dinars.

Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Réserves consolidées	24 571 099,341	20 483 441,227
Réserves hors groupe	716 853,283	708 778,656
Total	25 287 952,624	21 192 219,883

Note (8) - Résultats

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 5 022 149,118 Dinars. Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Résultats consolidés	4 987 402,764	4 661 986,781
Résultats hors Groupe	34 746,354	37 463,961
Total	5 022 149,118	4 699 450,742

Note (9) - Fournisseurs et Comptes Rattachés

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 834 431,464	3 133 822,403
Total	2 834 431,464	3 133 822,403

Note (10) - Les Autres Passifs Courants :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Clients créditeurs	862 663,761	3 289 401,979
État impôts & taxes/Retenue à la sources	43 559,335	56 127,458
Produits constatés d'avance	34 053,455	23 359,874
Dividendes à payer	164 260,200	146 906,200
CNSS	141 651,751	142 386,456
Charges à payer	79 579,195	154 410,000
Société de Groupe	3 567,410	-441,599
Personnel et comptes rattachés	132 746,703	133 048,509
Dettes d'impôts différés	-8 430,959	5 061,861
Débiteurs et créditeurs divers	539 368,386	506 485,386
Contribution de solidarité sociale	177 873,541	33 518,911
Autres impôts, taxes et versements assimilés	20 445,390	27 525,187
Provision pour risque et charge	0,000	104 072,177
Total	2 191 338,168	4 621 862,398

Note (11) - Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers :

Les concours bancaires et les autres passifs financiers totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **19 728 403,552** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Découvert Bancaires	227 910,505	255 414,899
Echéance à moins d'un an	19 498 031,928	10 496 109,127
BIAT CAPITAL	0,000	0,000
MAC SA	0,000	0,000
UBCI Finance	0,000	0,000
Intérêts courus	2 461,119	1 395,774
Total	19 728 403,552	10 752 919,800

Note (12) - Produits d'Exploitation :

Les produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **54 811 953,285** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
* Chiffre d'affaires	54 592 518,902	57 432 192,038
* Autres produits d'exploitation	173 237,517	33 043,603
* Production immobilisée	46 196,866	55 642,575
Total	54 811 953,285	57 520 878,216

Note (13) - Achats de Marchandises Consommés :

Les achats de marchandises consommés totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **42148446,605** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Stock initial	21 045 417,154	20 967 421,539
Achat de marchandises	56 384 654,631	46 061 089,421
Stock final	-35 281 625,180	-21 045 417,154
Total	42 148 446,605	45 983 093,806

Note (14) - Achats d'Approvisionnement Consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **539 559,541** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Achat non stocké de matières et fournitures	539 559,541	700 010,473
Total	539 559,541	700 010,473

Note (15) - Charges de Personnel :

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **2 235 272,872** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Salaires	2 235 272,872	2 129 764,750
Total	2 235 272,872	2 129 764,750

Note (16) - Autres Charges D'exploitation :

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **2 240 628,003** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Étude, recherche & divers services extérieurs	82 032,913	54 912,777
Entretiens & réparations	430 637,157	376 634,257
Charges locatives	256 954,759	232 635,782
Honoraires, commissions & courtages	128 001,487	98 755,186
Primes d'assurance	196 994,499	181 227,685
Voyages et déplacements	83 007,185	31 012,770
Publicité	82 621,742	92 799,818
Transport/ventes	0,000	124,300
Missions & Réceptions	19 941,862	19 782,017
Frais de P.T.T	69 275,705	68 957,673
Frais bancaires	269 481,020	197 499,039
Impôts et taxes	403 845,730	260 398,714
Dons et cotisations	12 280,000	10 680,000
Jetons de présence & frais de conseil et d'assemblée	37 000,000	37 000,000
Sous-traitance générale	168 553,944	142 937,806
Perte sur créance irrécouvrable	0,000	3 539,111
Total	2 240 628,003	1 808 896,935

Note (17) - Charges Financières Nettes :

Les charges financières nettes totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **1 660 290,493** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Intérêts	1 660 290,493	1 308 216,033
Total	1 660 290,493	1 308 216,033

Note (18) - Produits Financiers :

Les produits financiers nets totalisent au 31 décembre 2022 un montant de **800 513,951** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Revenus des titres de participation	201 248,400	262 566,000
Revenus des autres créances	465 972,463	314 991,094
Revenus des valeurs mobilières de placements	2 553,764	0,000
Gains de changes	26 667,147	15 792,648
Reprise sur provision pour risque et charge	104 072,177	0,000
TOTAL	800 513,951	593 349,742

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats Financiers Consolidés
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Groupe « COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN »

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés :

A. Opinion :

01 Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan consolidé annexé au présent rapport totalise un montant de 103 541 438 dinars et fait ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 4 987 402 dinars et un résultat bénéficiaire hors groupe de 34 746 dinars.

Le périmètre de consolidation est constitué par la Société Mère « COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN » et ses filiales la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois « S.T.I.B », la société l'Immobilière du Comptoir et la société « C-BôMeubles ».

02 A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

B. Fondement de l'opinion :

03 Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. Observation :

- 04** Ainsi qu'il est fait mention dans la note V-2-1 de l'annexe des comptes annuels consolidés, la Société Mère « COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN » a adopté le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les Terrains et des bâtiments conformément au modèle de réévaluation d'actifs corporels prévus par la nouvelle Norme Comptable N°5.

Ainsi qu'il est fait mention dans la note V-2-2 de l'annexe des comptes annuels consolidés, la société l'Immobilière du Comptoir a adopté le modèle de réévaluation à la juste valeur pour le Terrain conformément au modèle de réévaluation d'actifs corporels prévus par la nouvelle Norme Comptable N°5.

D. Questions clés de l'audit :

- 05** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des Terrains et des Constructions par la société mère :

Les Immobilisations Corporelles du Comptoir National Tunisien figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur brute de 57 614 341 dinars.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note 2 aux états financiers consolidés, les Immobilisations Corporelles du Comptoir National Tunisien figurent à l'actif non courant au coût historique et en hors taxe récupérable à l'exception des terrains et des bâtiments qui ont été évaluées en 2022 à leurs valeurs réévaluées.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté, à vérifier que l'évaluation des terrains et des constructions à leurs valeurs réévaluées est conforme aux dispositions de la nouvelle norme comptable tunisienne N°5 relatives aux Immobilisations Corporelles.

Nous avons procédé à l'évaluation de la compétence, les aptitudes ainsi que l'objectivité de l'expert évaluateur.

Nous avons pris connaissance des travaux de l'expert désigné.

Nous avons également apprécié la pertinence et le caractère raisonnable des résultats des travaux de l'expert évaluateur, et que les valeurs obtenues ont été correctement reflétées dans les états financiers.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette réévaluation.

E. Rapport de gestion du groupe :

- 06** La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurants dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

F. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

- 07** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

G. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

08 Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion

modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

- 09** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance

périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons identifié aucune déficience significative du contrôle interne.

Fait à Sfax le 17 Mars 2023

The image shows a handwritten signature in green ink, which appears to be 'Raouf Ghorbel', written over a blue circular stamp. The stamp contains the following text: 'GHORBEL LAPERT COMPTABLE', '42 Avenue Habib Bourguiba 3000 SFAX', 'T: 74 297 709 / 719', and 'Fax: 74 297 729'. The stamp also includes the text 'COMMISSAIRE AUX COMPTES' at the bottom.

Raouf GHORBEL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Fehmi Laourine (AMC Ernst & Young) et Mr Mahmoud Zahaf (Cabinet Zahaf et Associés).

BILAN
(Exprimé en DT)

Actifs	Notes	31-déc	
		2022	2021
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		82 001 945	81 988 787
- amortissements immobilisations incorporelles		(38 477 174)	(32 317 757)
Immobilisations incorporelles nettes	4	43 524 771	49 671 031
Immobilisations corporelles		293 239 394	290 326 202
-amortissements immobilisations corporelles		(208 974 266)	(193 723 502)
Immobilisations corporelles nettes	4	84 265 127	96 602 700
Immobilisations financières		314 818 324	281 347 086
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(640 121)	(640 121)
Immobilisations financières nettes	5	314 178 203	280 706 965
Total des actifs immobilisés		441 968 102	426 980 696
Autres actifs non courants	6	123 129	4 227 021
Total des actifs non courants		442 091 231	431 207 717
Actifs courants			
Stocks		115 014 360	97 785 152
-Provision pour dépréciation des stocks		(4 427 068)	(4 902 389)
Stocks nets	7	110 587 292	92 882 763
Clients et comptes rattachés		33 414 475	29 997 457
-Provision pour créances douteuses		(7 651 104)	(7 230 159)
Clients et comptes rattachés nets	8	25 763 371	22 767 298
Autres actifs courants		74 955 035	69 055 336
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(10 620 854)	(8 513 058)
Autres actifs courants nets	9	64 334 180	60 542 278
Placements et autres actifs financiers	10	76 148 713	69 648 378
Liquidités et équivalents de liquidités	11	3 965 843	6 069 014
Total des actifs courants		280 799 399	251 909 731
Total des actifs		722 890 630	683 117 448

BILAN
(Exprimé en DT)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	31-déc	
		2022	2021
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		54 270 864	54 270 864
Autres capitaux propres		3 395 365	3 307 556
Actions propres		(439 936)	(439 936)
Autres compléments d'apport		645 024	645 024
Résultats reportés		3 429 390	21 632 887
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		72 781 956	90 897 644
Résultat de l'exercice		4 176 923	(18 203 497)
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	76 958 879	72 694 147
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	13	133 656 823	189 791 517
Provisions pour risques et charges	14	14 170 215	10 381 574
Dépôts et cautionnements reçus		479 912	478 174
Total des passifs non courants		148 306 950	200 651 264
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	285 109 644	215 006 744
Autres passifs courants	16	42 348 251	31 347 058
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	170 166 906	163 418 234
Total des passifs courants		497 624 801	409 772 036
Total des passifs		645 931 750	610 423 301
Total des capitaux propres et des passifs		722 890 630	683 117 448

Etat de résultat
(Exprimé en DT)

Période 12 mois
Allant du 01.01 au 31.12

	Notes	2022	2021
Produits d'exploitation			
Revenus		916 978 952	928 332 048
Autres produits d'exploitation		36 092 610	37 030 885
Total des produits d'exploitation	17	953 071 561	965 362 933
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	768 754 622	780 523 977
Charges de personnel	19	72 720 261	71 493 459
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	37 578 236	39 670 362
Autres charges d'exploitation	21	74 985 567	69 738 196
Total des charges d'exploitation		954 038 687	961 425 995
Résultat d'exploitation		(967 125)	3 936 938
Charges financières nettes	22	(30 090 684)	(29 476 448)
Produits des placements	23	7 228 738	7 926 137
Autres gains ordinaires	24	39 016 817	2 602 865
Autres pertes ordinaires	25	(8 925 979)	(1 152 105)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		6 261 766	(16 162 613)
Impôt sur les bénéfices	26	2 084 844	2 040 884
Résultat des activités ordinaires après impôt		4 176 923	(18 203 497)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		4 176 923	(18 203 497)
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		4 176 923	(18 203 497)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

	Note	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		4 176 923	(18 203 497)
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		25 152 729	20 066 651
* Reprises sur amortissements des immobilisations		(91 326)	(1 953 848)
* Reprises sur provisions		(27 612 877)	99 497
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	24	33 381 674	610 273
* Variation des :			
- stocks	7	(17 229 208)	2 272 820
- créances	8	(3 417 018)	1 117 827
- autres actifs	9	(5 899 699)	(6 742 703)
- fournisseurs et autres passifs courants		81 104 092	(6 084 864)
Charges d'intérêt	22	30 090 684	29 476 448
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	91 326	1 953 848
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		119 747 301	22 612 452
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(36 308 023)	(677 973)
Autres cautionnements versés		(21 313)	(194 038)
Prêts aux personnels		(54 205)	(55 299)
Décaissements pour titres de participations		(33 395 720)	(2 023 266)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		33 816 283	5 968 675
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(35 962 979)	3 018 099
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Opérations sur fonds social		87 809	(229 895)
Décaissements sur remboursements d'emprunts		8 258 375	(33 094 445)
Décaissements des intérêts sur emprunts		(30 090 684)	(29 476 448)
Variation des cautionnements reçus		1 738	103 155
Variation des placements et autres actifs financiers courants		(6 500 334)	-
Concours Bancaires courant		10 866 826	84 518
Encaissements provenant des emprunts		(64 393 069)	50 060 996
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(81 769 339)	(12 552 119)
Variation de trésorerie		2 014 982	13 078 430
Trésorerie au début de l'exercice		(77 499 307)	(90 577 737)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	(75 484 324)	(77 499 307)

Note 1 : Présentation de la société

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG). La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin de 2022, le réseau de la société s'étend sur 102 points de vente.

Le capital de la SMG au 31/12/2022 s'élève à 11 481 250 Dinars.

Le 26 février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 Dinars chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2022 couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

3.3 Test de dépréciation des points de vente

Pour la bonne valorisation des unités, un test cyclique d'évaluation des points de vente est mis en place permettant de refléter l'image fidèle de ces unités génératrices de trésorerie.

Ce test tient compte de la rentabilité de chaque point de vente durant les 3 derniers exercices ainsi que de la croissance de son chiffre d'affaires et ce à compter à partir de sa 6^{ème} année d'activité.

L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

3.4 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.5 Placement

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3.6 Stocks :

A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 31/12/2022 à la valorisation de son stock en appliquant la méthode du dernier prix d'achat pour certaines catégories des stocks, et la méthode du coût moyen pondéré pour les autres catégories des stocks.

B) Estimation des provisions sur stocks :

Le calcul de la provision totale sur stock au 31/12/2022 a tenu compte de l'antériorité des articles. La valeur de la provision est estimée à 4 427 068 Dinars au 31/12/2022 contre une provision de 4 902 389 Dinars au 31/12/2021.

3.7 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice. Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

3.8 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

3.9 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Tableau des immobilisations et des amortissements au31-12-2022

Rubrique	Valeurs brutes						Solde au 31-12-2022	Amortissements						Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2021	Acquisition	Avoir	TRANSFERT	Rebut	Cession		Solde au 31/12/2021	Dotation	Reprise provision complémentaire	Rebut	Cession	Solde au 31-12-2022	Au 31-12-2022	Au 31/12/2021
Logiciels de gestion	23 587 874	713 590	0	3 268 215	0	0	27 569 678	20 855 456	3 719 522	0	0	0	24 574 978	2 994 700	2 732 419
Fonds de commerce	49 534 377	0	0		0	0	49 534 377	11 462 301	2 476 075	(36 180)		0	13 902 196	35 632 181	38 072 076
LOGICIEL EN COURS	8 866 536	348 896	0	(3 268 215)	0	(1 049 327)	4 897 890	0	0	0	0	0	4 897 890	8 866 536	
Total des immobilisations incorporelles	81 988 787	1 062 486	0	0	0	(1 049 327)	82 001 945	32 317 757	6 195 597	(36 180)	0	0	38 477 174	43 524 771	49 671 031
Terrains Nus	5 579 788	0	0	0	0	0	5 579 788	139 526	0	0	0	0	139 526	5 440 262	5 440 262
Bâtiments	33 857 381	0	0	0	0	(2 567 119)	31 290 261	20 972 071	1 314 084	0	0	(2 045 119)	20 241 035	11 049 226	12 885 310
Instal.gles.agenc.aménag.d.const	32 714 156	570 991	0	0	0	(3 088 028)	30 197 119	24 927 369	2 080 131	0	0	(2 854 747)	24 152 753	6 044 366	7 786 787
Matériels industriel	65 044 995	2 203 969	0	0	(251 504)	0	66 997 460	46 983 801	5 048 855	0	(123 791)	0	51 908 865	15 088 595	18 061 193
Mat Outillage	1 900 712	80 116	0	0	0	0	1 980 828	1 799 460	153 306	0	0	0	1 952 765	28 063	101 252
Matériels de transport de Biens	127 860		0	0	0	0	127 860	127 832	28	0	0	0	127 860	0	28
Matériels de transport de Pers.	5 877 575	1 349 012	0	0	0	(767 517)	6 459 070	3 655 922	987 797	0	0	(650 715)	3 993 004	2 466 065	2 221 653
Instal.gles.agenc.aménag.div.ident	52 065 668	2 365 046	0	0	(57 797)	0	54 372 917	38 357 339	3 799 162	0	(53 720)	0	42 102 782	12 270 135	13 708 330
Instal.gles.agenc.aménag.non ident	78 413 209	2 628 239	(75 806)	0	(408 789)	0	80 556 852	44 509 040	6 478 484	(55 146)	(250 661)	0	50 681 716	29 875 136	33 904 169
Equipement de Bureau (mobilier)	2 251 251	206 039	0	0	0	0	2 457 290	1 976 561	107 083	0	0	0	2 083 645	373 646	274 690
Equipement.Bur. (matériels)	56 710	0	0	0	0	0	56 710	56 320	241	0	0	0	56 561	149	390
Equipement informatique	12 436 897	859 494	0	0	(6 974)	(126 179)	13 163 237	10 218 261	1 448 109	0	(6 437)	(126 179)	11 533 753	1 629 484	2 218 636
Total des immobilisations corporelles	290 326 202	10 262 907	(75 806)	0	(725 065)	(6 548 844)	293 239 394	193 723 502	21 417 280	(55 146)	(434 608)	(5 676 761)	208 974 266	84 265 127	96 602 701
Total des immobilisations	372 314 990	11 325 393	(75 806)	0	(725 065)	(7 598 171)	375 241 339	226 041 257	27 612 877	(91 326)	(434 608)	(5 676 761)	247 451 440	127 789 898	146 273 732

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 314 178 203 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 280 706 965 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Titres de participation (a)	304 985 825	271 590 105	33 395 720
Prêt obligataire auprès de l'état	500 000	500 000	-
Prêts au personnel	2 132 090	2 077 885	54 205
Dépôts et cautionnements	7 200 409	7 179 096	21 313
Total immobilisations financières brutes	314 818 324	281 347 086	33 471 238
Provision dépréciation titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provision dépréciation Prêt personnel et des cautions	(390 121)	(390 121)	-
Total immobilisations financières nettes	314 178 203	280 706 965	33 471 238

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2022, se présente comme suit :

Participations	Solde au 31/12/2022	Provision au 31/12/2022	VCN 31/12/2022
Sté L'IMG	173 365 000	-	173 365 000
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
LMG	1 029 999	-	1 029 999
NEXUS	1 077 335	-	1 077 335
MG INTERNATINAL	999 990	-	999 990
Zitouna Paiement	1 080 000	-	1 080 000
SODAD	1	-	1
CLOUD MASTER	302 960	-	302 960
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Porte de France Immobilière	39 042 430	-	39 042 430
Total	304 985 825	250 000	265 693 395

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 123 129 Dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2022	Résorption 2022	VCN 31/12/2022	VCN 31/12/2021
Charges à répartir	4 227 021	4 103 892	123 129	4 227 021
Total	4 227 021	4 103 892	123 129	4 227 021

Note 7 : Stock de marchandises

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 110 587 292 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 92 882 763 Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Stocks de marchandises chez SMG	114 795 794	97 605 679	17 190 115
Stocks de marchandises chez des tiers	218 565	179 473	39 093
Total Stocks de marchandises brutes	115 014 360	97 785 152	17 229 208
Provision des stocks	(4 427 068)	(4 902 389)	475 320
Total Stocks de marchandises nettes	110 587 292	92 882 763	17 704 529

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 25 763 371 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 22 767 298 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Clients effets à recevoir	1 133 718	458 223	675 495
Clients sociétés et associations	24 611 531	22 245 500	2 366 031
Clients douteux ou litigieux	7 651 104	7 230 159	420 945
Clients factures à établir	18 122	63 575	(45 453)
Total clients bruts	33 414 475	29 997 457	3 417 018
Provision des clients	(7 651 104)	(7 230 159)	(420 945)
Total clients nets	25 763 371	22 767 298	2 996 073

La note Clients sociétés et associations se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients - Groupe	8 224 882	6 664 286
Clients hors groupe	13 245 265	13 056 679
Clients - Personnel	3 141 384	2 524 535
Total	24 611 531	22 245 500

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 64 334 180 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 60 542 278 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs débiteurs	2 687 585	5 252 937
Prêts et avances aux personnels	814 968	795 779
Report d'impôt sur les sociétés	14 823 187	15 139 228
Sociétés du groupe	27 785 191	13 974 800
Débiteurs divers	23 106 832	25 018 869
Produits à recevoir	419 916	3 143 251
Comptes d'attentes à régulariser	116 467	143 102
Charges constatées d'avance	5 200 888	5 587 370
Total autres actifs courants bruts	74 955 035	69 055 336
Provision des autres actifs courants	(10 620 854)	(8 513 058)
Total autres actifs courants nets	64 334 180	60 542 278

Note 10 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 76 148 713 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 69 648 378 Dinars au 31/12/21 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	803 898	704 636
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522
Billets de Trésorerie	75 150 000	68 750 000
Actions cotées	160 682	159 609
Intérêts courus	7 611	7 611
Total des placements et autres actifs financiers	76 148 713	69 648 378

Note 11 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 3 965 843 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 6 069 014 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Valeurs à l'encaissement	1 028 214	3 338 995	(2 310 781)
Banques créditrices	2 157 749	1 982 976	174 774
CCP	4 032	4 032	-
Caisses	775 848	743 011	32 837
Total liquidités et équivalents de liquidités	3 965 843	6 069 014	(2 103 171)

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 170 166 906 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 163 418 234 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Banques débitrices	79 450 168	83 568 321	(4 118 153)
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	64 393 069	52 219 686	12 173 383
Billets de trésorerie reçus	5 100 000	4 500 000	600 000
Intérêt courus	4 223 670	4 579 987	(356 317)
Emprunts courants liés au cycle d'exploitation	17 000 000	18 550 241	(1 550 241)
Total concours bancaires et autres passifs financiers	170 166 906	163 418 234	6 748 672

La trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à (75 484 324) Dinars contre (77 499 307) Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Valeurs à l'encaissement	1 028 214	3 338 995	(2 310 781)
Banques créditrices	2 157 749	1 982 976	174 774
CCP	4 032	4 032	-
Caisses	775 848	743 011	32 837
Banques débitrices	(79 450 168)	(83 568 321)	4 118 153
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(75 484 324)	(77 499 307)	2 014 982

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 72 694 147 Dinars au 31/12/2021 à 76 958 879 Dinars au 31/12/2022. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2020	11 481 250	1 148 125	35 718 750	17 403 989	1 619 989	1 917 463	(439 936)	645 024	34 531 224	(12 898 337)	91 127 540
- Dons sur fonds social											
- Intérêts sur fonds social					(229 895)						(229 895)
- Actions propres											
- Résultat de la période									(12 898 337)	12 898 337	
'-Distribution de dividendes											
Résultat de l'exercice 2021										(18 203 497)	(18 203 497)
Capitaux propres au 31/12/2021	11 481 250	1 148 125	35 718 750	17 403 989	1 390 093	1 917 463	(439 936)	645 024	21 632 887	(18 203 497)	72 694 147
- Dons sur fonds social											
- Intérêts sur fonds social					87 809						87 809
- Actions propres											
- Résultat de la période									(18 203 497)	18 203 497	-
'-Distribution de dividendes											
Résultat de l'exercice 2022										4 176 923	4 176 923
Capitaux propres au 31/12/2022	11 481 250	1 148 125	35 718 750	17 403 989	1 477 902	1 917 463	(439 936)	645 024	3 429 390	4 176 923	76 958 879

A- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

Libellé	2022	2021	2020
1. Solde au 1er janvier			
-Trésorerie			
-Prêts au personnel	3 307 555	3 537 452	3 202 935
Total	3 307 555	3 537 452	3 202 935
2. Ressources de l'exercice			
-Intérêts de prêts au personnel	87 809	(229 895)	263 534
3. Emplois de l'exercice			
-Aides au personnel non remboursables		-	70 983
4. Solde au 31 Décembre			
-Trésorerie			
-Prêts au personnel	3 395 365	3 307 556	3 537 451
Total	3 395 365	3 307 556	3 537 451
Réserves pour fonds social	1 477 902	1 390 093	1 619 989
Intérêts sur fonds social	1 917 463	1 917 463	1 917 463
Total	3 395 365	3 307 555	3 537 452

B- Actions propres

Le nombre des actions propres détenues par la SMG au 31/12/2022 est de 13 227 actions valorisées à 439 936 Dinars.

C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2022 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 0,364 DT calculé comme suit :

$$\text{Résultat par action} = \frac{4\,176\,923}{11\,468\,023} = 0,364$$

Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts s'élèvent à 133 656 823 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 189 791 517 Dinars au 31/12/2021 et se présentent comme suit :

Emprunt	Emprunt non courant au 31/12/21	Échéance à moins d'un an au 31/12/21	Emprunts 2022	Paiement 2022	Échéance à moins d'un an au 31/12/22	Emprunt non courant au 31/12/22
Emprunts bancaires	189 791 517	52 219 686	6 000 000	49 961 311	64 393 069	133 656 823
Total des emprunts	189 791 517	52 219 686	6 000 000	49 961 311	64 393 069	133 656 823

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 10 381 574 Dinars au 31/12/2021 contre un solde de 14 170 215 Dinars au 31/12/2022. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Mouvements 2022	Solde au 31/12/2021
Provisions pour risques et charges	10 381 574	3 788 641	14 170 215
Total des provisions pour risques et charges	10 381 574	3 788 641	14 170 215

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 285 109 644 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 215 006 744 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	90 681 466	97 201 366	(6 519 900)
Fournisseurs effets à payer	144 147 470	100 234 635	43 912 835
Factures non parvenues	50 280 708	17 570 743	32 709 965
Total des fournisseurs	285 109 644	215 006 744	70 102 899

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 42 348 251 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 31 347 058 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Clients avances sur achats	1 095 230	833 498	261 733
Rémunérations dues	375 646	407 807	(32 161)
Personnels cession sur salaire	(191 964)	(33 474)	(158 489)
Dettes provisionnées liés au personnel	6 952 012	7 043 503	(91 491)
TVA et Autres impôts et taxes	13 594 736	3 665 676	9 929 060
CNSS	4 432 694	4 545 509	(112 815)
Autres créditeurs divers	4 283 898	4 595 972	(312 074)
Charges à payer	8 724 641	8 611 864	112 777
Produits constatés d'avance	3 081 356	1 676 704	1 404 652
Total des autres passifs courants	42 348 251	31 347 058	11 001 193

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à 953 071 561 Dinars contre 965 362 933 Dinars en 2021, soit une diminution de 12 291 371 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Vente de marchandises	916 978 952	928 332 048	(11 353 096)
Autres produits d'exploitation	36 092 610	37 030 885	(938 275)
Total des produits d'exploitation	953 071 561	965 362 933	(12 291 371)

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2022 s'élèvent à 768 754 622 Dinars contre 780 523 977 Dinars en 2021, soit une baisse de 11 769 356 Dinars.

Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2022 s'élèvent à 72 720 261 Dinars contre 71 493 459 Dinars en 2021, soit une hausse de 1 226 802 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Salaires et compléments de salaire	69 262 823	68 812 888	449 936
Autres charges sociales	3 457 438	2 680 571	776 867
Total des charges du personnel	72 720 261	71 493 459	1 226 802

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2022 s'élèvent à 37 578 236 Dinars contre 39 670 362 Dinars en 2021, soit une diminution de 2 092 126 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Dotations aux amortissements	27 521 551	29 731 464	(2 209 914)
Dotations/Reprise aux provisions pour risques et charges	3 788 641	1 340 657	2 447 984
Dotations aux provisions des comptes débiteurs	2 107 796	1 245 191	862 605
Dotations aux provisions des stocks	(475 320)	(315 736)	(159 584)
Résorption des charges à répartir	4 103 912	4 129 931	(26 019)
Provision pour dépréciation des comptes clients	531 658	3 538 855	(3 007 197)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	37 578 236	39 670 362	(2 092 126)

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à 74 985 567 Dinars contre 69 738 196 Dinars en 2021, soit une hausse de 5 247 371 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	16 319 417	15 634 977	684 439
Loyers du siège et autres locaux	14 389 085	13 225 021	1 164 064
Transport sur achats	9 425 633	8 704 128	721 505
Publicités, publications et relations publiques	5 720 384	5 962 303	(241 918)
Personnels extérieurs à l'entreprise	8 956 139	6 476 637	2 479 502
Entretien et réparations	6 497 068	6 651 561	(154 493)
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 663 303	3 044 200	(380 897)
Rémunérations d'intermédiaires	1 825 815	2 290 676	(464 861)
Transport du personnel	1 618 707	1 845 965	(227 258)
Déplacements missions et réceptions	1 276 893	799 526	477 367
Frais postaux et télécommunications	1 252 758	1 116 122	136 637
Primes d'assurance	2 904 157	2 554 221	349 935
Services Bancaires et assimilés	1 302 592	1 319 571	(16 979)
Charges diverses ordinaires	833 616	113 288	720 327
Total des autres charges d'exploitation	74 985 567	69 738 196	5 247 371

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2022 s'élèvent à 30 090 684 Dinars contre 29 476 448 Dinars en 2021, soit une hausse de 614 236 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Charges d'intérêts	34 908 167	34 640 820	267 348
Perte de change	(5 314)	36 807	(42 120)
Total des charges financières	34 902 854	34 677 627	225 227
Revenu des autres créances	1 889 238	2 510 764	(621 525)
Plus ou moins-value sur actions cotées	-	(64 763)	64 763
Intérêts des comptes créditeurs	2 922 931	2 755 178	167 754
Total des produits financiers	4 812 170	5 201 179	(389 009)
Total des charges financières nettes	30 090 684	29 476 448	614 236

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2022 s'élèvent à 7 228 738 Dinars contre 7 926 137 Dinars en 2021, soit une diminution de 697 399 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Produits des placements	7 187 644	7 924 896	(737 252)
Dividendes	41 094	1 241	39 853
Total des produits des placements	7 228 738	7 926 137	(697 399)

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2022 s'élèvent à 39 016 817 Dinars contre 2 602 865 Dinars en 2021, soit une augmentation de 36 413 952 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	38 460 212	707 434	37 752 778
Autres gains non récurrents	578 315	1 775 866	(1 197 551)
Gains nets sur tickets repas	(21 710)	119 565	(141 276)
Total des autres gains ordinaires	39 016 817	2 602 865	36 413 952

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2022 s'élèvent à 8 925 979 Dinars contre 1 152 105 Dinars en 2021, soit une augmentation de 7 773 874 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Moins-values sur cession d'immobilisations	5 078 538	97 161	4 981 377
Pertes non récurrentes	3 847 441	1 054 944	2 792 497
Total des autres pertes ordinaires	8 925 979	1 152 105	7 773 874

Note N° 26 : Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices et la contribution sociale de solidarité s'élèvent à 2 084 844 DT au 31/12/2022 contre 2 040 884 DT au 31/12/2021.

Conformément aux dispositions des articles 8 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS, les déficits d'exploitation constatés au titre d'un exercice donné sont déductibles successivement des résultats des 5 années qui suivent l'année au titre de laquelle ils ont été constatés. Les amortissements réputés différés en période déficitaire restent déductibles sans limite dans le temps.

La déduction s'effectue conformément à l'ordre suivant :

- Les déficits reportables,
- Les amortissements de l'exercice concerné,
- Les amortissements réputés différés provenant des exercices antérieurs.

Les amortissements et déficits non encore imputés se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Report déficitaire non encore imputé	-	-	-
Amortissements de l'exercice non imputés	-	14 026 901	(14 026 901)
Amortissements différés non encore imputés	3 246 270	3 078 125	168 145
Total report et amortissements non encore imputés	3 246 270	17 105 026	(13 858 756)

Note N° 27 : Les parties liées :

1. Opérations réalisées avec la CMG

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 102 226 DINARS au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- Les ventes en TTC de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 18 925 747 Dinars.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 1 551 DINARS relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges locatives communes.
- La société « SMG » a facturé à la société « CMG » au titre de l'exercice 2022 des ristournes de fin d'année pour un montant global de 555 001 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2022, La Société « SMG » a cédé sa participation directe ou indirecte dans le capital de la société Founa Distribution à « CMG » pour une valeur de 8 000 000 D.

2. Opérations réalisées avec la LMG

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 94 213 DINARS au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société logistique Magasin Général.
- La Société logistique Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2022 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 9 087 401 Dinars.
- La société « LMG » a accordé à la société « SMG » au cours de l'exercice 2022 des ristournes sur frais logistiques pour un montant global Hors Taxes de 478 284 Dinars.
- La société « SMG » a facturé à la société « LMG » au titre de l'exercice 2022 la location de son dépôt sis à BEN AROUS pour un montant global de 31 125 Dinars.

3. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général

- Au cours de l'exercice 2022, la société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 3 411 450 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2022, la société Immobilière Magasin Général a facturé à la Société Magasin Général des frais de gestion de MG Ennasr pour une valeur hors taxes de 38 592 Dinars.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 74 464 Dinars relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière Magasin Général au cours de l'exercice 2022 se sont élevés à 955 464 Dinars et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 9 554 637 Dinars au 31/12/2022.

4. Opérations réalisées avec BHM

- Au cours de l'exercice 2022, la société BHM a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxe de 1 577 710 Dinars.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société BHM au cours de l'exercice 2022 se sont élevés à 458 010 DINARS et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 6 280 584 Dinars au 31/12/2022.

5. Opérations réalisées avec BHM Distribution

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 24 000 Dinars au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société BHM Distribution.

6. Opérations réalisées avec BHM Immobilière

- La société Immobilière BHM a loué au cours de l'exercice 2022 à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 728 988 Dinars.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société BHM Immobilière au cours de l'exercice 2022 se sont élevés à 123 579 Dinars et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 1 623 383 Dinars au 31/12/2022.

7. Opérations réalisées avec MG SICAR

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 12 000 Dinars au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG SICAR.

8. Opérations réalisées avec MG INVEST

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 12 000 Dinars au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG INVEST.

9. Opérations réalisées avec MG International

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 24 000 Dinars au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG International.

10. Opérations réalisées avec SS auto (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 46 691 Dinars et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant à 1 286 731 Dinars au 31/12/2022.

11. Opérations réalisées avec FOUNA (Filiale de SMG)

- Les ventes en TTC de la Société Magasin Général à la Société Founa Distribution au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 3 662 740 Dinars.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 54 689 Dinars et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31/12/2022 à 547 259 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2022, La Société Magasin Général a facturé à la société FOUNA un produit hors taxe de 25 000 Dinars et ce au titre de contrat de location de divers matériels.

12. Opérations réalisées avec Nexus (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 18 704 Dinars et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31/12/2022 à 187 292 Dinars.

13. Opérations réalisées avec Porte de France Immobilière (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2022, La Société Magasin Général a participé par apport en nature dans le capital de la société Porte de France Immobilière pour une valeur de 39 043 420 Dinars.

14. Opérations de financement par des billets de trésorerie

- Au cours de l'exercice 2022, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.
- Le solde des billets de trésorerie souscrits par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2022 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2022	Produits financiers constatés en 2022
BHM Promogro	8 100 000	775 677
Centrale Magasin Général	3 400 000	319 412
Immobilière Magasin Général	55 650 000	5 291 079
SS AUTO	1 550 000	144 319
SOINDI	2 000 000	213 793
BHM IMMOILIERE	4 450 000	443 229
CIVA	-	131
Total général	75 150 000	7 187 639

- Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2022 ainsi que les charges financières subits au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2022	Charges financières constatées en 2022
LMG	4 500 000	443 344
CFI	-	71 150
CMG	600 000	56 908
Total général	5 100 000	571 402

Note N° 29 : Les engagements hors bilan

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Observations
1 Engagements donnés				
Cautionnement	7 814 000	ATB	La société BHM	La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT
1b Garanties réelles				
Hypothèque				
Nantissement	9 600 000	BT		Nantissement en 1er rang sur matériel
	13 000 000	UIB		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	UIB		Nantissement en 1er rang sur matériel
	20 000 000	BIAT		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	7 600 000	UIB		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	UBCI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	UIB		Nantissement en 1er rang sur matériel
	7 000 000	BNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
	13 000 000	BNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
	12 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	20 000 000	BNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	BH		Nantissement en 1er rang sur matériel et véhicule
	18 530 000	BNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	BT		Nantissement en 1er rang sur Fonds de commerce situé à Tunis route de la Marsa et sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	3 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	7 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	6 347 000	ZITOUNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
3 772 366	ZITOUNA		Nantissement en 1er rang sur matériel	
Signature du contrat	6 000 000	AB		Signature du contrat
	20 000 000	ZITOUNA		Signature du contrat
	10 000 000	AB		Signature du contrat
	10 000 000	BNA		Signature du contrat
	10 000 000	AB		Signature du contrat
Hypothèque et Nantissement	10 000 000	UBCI		*Hypothèque en 1er rang sur la propriété d'un immeuble objet de TF N°22331 Ariana située à Ariana d'une superficie de 12580 m² *Nantissement en 1er rang sur fonds de commerce exploité à la route Taniour Km 3 Sfax el Medina
1c Effets escomptés non échues	1000000	Amen Bank		
	9960000	ATB		
	1000000	BNA		
	340000	BH		
	798000	UIB		
	4200000	ABC		
Avance Sur facture	518000	BTE		
2 Engagements reçus				
2b Garanties réelles				

Hypothèque	13 000 000	ATB	La société de promotion immobilière BHM	La société de promotion immobilière BHM, en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la SMG affecte au profit de la banque une hypothèque de 1er rang sur: * la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Sousse, d'une superficie de (11420 m ²) et objet du TF N° 12063 Sousse * la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Sousse, d'une superficie de (7589 m ²) et objet du TF N° 142515 Sousse
Nantissement des actions	20 000 000	BIAT	La Compagnie Financière d'Investissement	Nantissement des actions Sotuver détenues par la Compagnie Financière d'Investissement
	10 000 000	BIAT	La Compagnie Financière d'Investissement	Nantissement des actions Sotuver détenues par la Compagnie Financière d'Investissement
3 Engagements réciproques				
Leasing	649 000	UBCI		
	487 000	BT		
	345 000	ALBARAKA		
Crédit documentaire	210 746	UBCI		

Note N° 30 : Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants

Les rémunérations des dirigeants

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvés que les pouvoirs, montants, modalités de rémunérations du directeur général et du directeur générale adjoint sont fixés par le conseil. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

↳ Directeur Général :

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :

Le mandat de Mr Hedi Baccour en qualité de directeur général de la société a été renouvelé lors de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2020 pour trois années. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021. Au titre de l'exercice 2022, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 355 744 dinars et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :

Le Conseil d'Administration du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de Directeur Général de la société Immobilière Magasin Général. Le Conseil d'Administration du 14 Décembre 2020 a renouvelé le mandat de Mr Hedi BACCOUR et a fixé sa rémunération. Au titre de l'exercice 2022, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 33 180 Dinars.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

Le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de Directeur Général de la société Centrale Magasin Général. Le Conseil d'Administration du 14 Décembre 2020 a renouvelé le mandat de Mr Hedi BACCOUR et a fixé sa rémunération. Au titre de l'exercice 2022, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 73 320 Dinars.

↳ Les administrateurs :

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence proposés par le conseil d'administration et fixés annuellement par l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration a décidé de charger monsieur Fethi BEN MOUSSA d'une mission d'assistance dans le domaine de la grande distribution compte tenu de son expérience ; cette mission a deux volets :

- 1) La participation à un comité stratégique, dont le rôle est l'appui et le suivi de la mise en place des orientations stratégiques décidés par le Conseil; ainsi que l'identification des voies de développement futures de la société .
- 2) la participation au comité de suivi des activités de notre filiale Founa.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de ses membres de fixer une rémunération de 100 000 DT au titre de cette mission au profit de monsieur Fethi BEN MOUSSA et ce au titre de l'exercice 2022.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Directeur général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit		Président du conseil d'administration	
	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	354 549	-	84 692	150 000	150 000	30 000	30 000	100 000	100 000

Note N° 31 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société su 11 mai 2023. En conséquence, ces états financiers ne reflètent pas les évènements postérieurs à cette date. Ces évènements ne nécessitent à cette date aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « Société Magasin Général S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société Magasin Général S.A (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **76 958 879 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **4 176 923 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1. Prise en compte des revenus

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à 916 978 952 DT, représentant 96% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte des revenus est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentés dans les notes aux états financiers.

3.2. Estimation des provisions pour risques et charges

Comme indiqué au niveau de la note 14 aux états financiers, compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers, en partie spécifiques au secteur de la grande distribution, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques et charges constitue un point clé de notre audit.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ;
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3. Evaluation des titres de participation BHM et IMG

Selon la norme comptable n°7, relative aux placements, la société est tenue d'effectuer, à la date de clôture, une évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Cette évaluation est importante pour notre audit en ce qui concerne les participations ayant une valeur mathématique inférieure au coût d'acquisition.

Les informations fournies par la Société sur la valorisation des titres de participation figurent à la Note « 3.5 Placements », qui expliquent qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage et que les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions.

Les titres BHM et IMG s'élèvent respectivement à 82 981 146 DT et 173 365 000 DT au 31 décembre 2022. Ces titres sont évalués à leur coût historique.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres BHM et IMG est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres BHM et IMG ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres BHM et IMG, au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par la société. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient impacter d'une manière ou d'une autre la valeur des titres de participation BHM et IMG.

3.4. Comptabilisation des flux liés aux fournisseurs

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 285 109 644 DT au 31 décembre 2022.

Nous avons considéré que la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs est une question clé d'audit en raison de l'importance significative de cette rubrique dans les comptes de la société.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre des processus d'achats, d'investissements et de règlements fournisseurs ;
- Vérifier la conformité de l'application des dispositions contractuelles entre la société et ses fournisseurs ;
- Vérifier la concordance entre les bases des achats et la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs par la société ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 juin 2023
Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine

Cabinet Zahaf et Associés
Mahmoud Zahaf

Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Opérations de financement

1. Emprunts autorisés par le Conseil d'Administration

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2022 ont autorisé la Société Magasin Général à obtenir des emprunts à moyen terme.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de ces exercices les emprunts suivants :

Conseil d'administration	Banque	Montant de l'emprunt en DT	Solde restant dû au 31/12/2022 en DT
20-déc-13	UIB	13 000 000	2 208 962
17-déc-14	UIB	10 000 000	3 373 640
	Attijari Bank	10 000 000	1 953 126
22-déc-15	UIB	10 000 000	7 313 393
	Attijari Bank	10 000 000	3 184 525
21-déc-16	UIB	7 600 000	4 281 785
	Attijari Bank	12 000 000	7 238 099
	UBCI	10 000 000	3 500 000
19-déc-17	BNA	40 000 000	16 166 667
	BH	10 000 000	6 509 952
28-nov-18	BNA	18 530 000	13 897 500
	BT	10 000 000	7 000 000
	Attijari Bank	20 000 000	15 652 182
	Zitouna Bank	6 217 000	4 753 739
16-déc-20	Amen Bank	20 000 000	12 293 434
	BNA	10 000 000	5 500 000
	BIAT	20 000 000	20 000 000
	BIAT	10 000 000	10 000 000
	UBCI	10 000 000	8 333 333
	Zitouna Bank	23 772 366	22 962 433
21-déc-21	ATB	13 000 000	13 000 000

2. Garanties Données

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2022 ont autorisé la Société Magasin Général à donner des garanties.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a donné au cours des exercices antérieurs les garanties suivantes :

Nature	Donné Par	Montant KDT	Au profit de	Pour garantir	Objet de l'engagement hors bilan
Cautionnement	SMG	7 814 000	ATB	Emprunt MT de BHM	Caution solidaire

B. Opérations Diverses avec les sociétés de groupe

L'exécution des opérations suivantes, relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

a. Ventes et autres prestations accordées :

Société	Ventes 2022	Facturation charges communes 2022	Autres prestations 2022	Total	Créances autres que comptes courants associés au 31/12/2022
CMG	-	102 226	1 551	103 777	-
LMG	-	94 213		94 213	2 047 574
IMG	-	-	74464	74 464	1 521 682
BHM	-	-	-	-	6 519 293
BHM Distribution	-	24 000	-	24 000	-
BHM Immobilière	-	-	-	-	106 893
Founa Distribution	3 662 740	-	25 000	3 687 740	3 816 196
MG Sicar	-	12 000	-	12 000	-
MG Invest	-	12 000	-	12 000	-
Total	3 662 740	244 439	101 015	4 008 194	12 816 505

b. Achats, charges locatives et autres prestations de services obtenues

Société	Achats nets des ristournes 2022	Charges locatives 2022	Autres prestations 2022	Total	Dettes autres que comptes courants associés au 31/12/2022
CMG	18 370 746	-	-	18 370 746	7 347 323
LMG	8 609 117	-	31 125	8 640 242	1 572 359
IMG	-	3 411 450	38 592	3 450 042	568 367
BHM	-	1 577 710	-	1 577 710	-
BHM Immobilière	-	738 988	-	738 988	-
Total	26 979 863	5 728 148	69 717	32 777 728	9 488 049

c. Comptes courants associés

Société	Comptes Courants au 31/12/2022	Intérêts Constatés en 2022
CMG	7 775 821 (*)	-
LMG	(45 664)	-
IMG	9 554 637	955 464
BHM	6 280 584	458 010
BHM Distribution	(9 415)	-
BHM Immobilière	1 623 516	123 579
Founa Distribution	547 259	54 689
Nexus	187 292	18 704

MG Sicar	155 647	-
MG Invest	147 063	-
MG international	117 639	-
SS Auto	1 286 731	46 691

(*) Ce solde comprend la cession des titres Founa, MG Invest et MG Sicar au 31 décembre 2022 pour un montant de 8 000 000 Dinars non encore encaissé.

II. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Opérations réalisées avec Central Magasin général

Au cours de l'exercice 2022, la société « SMG » a cédé sa participation dans le capital des sociétés MG Invest et MG Sicar à « CMG » pour une valeur de 8 000 000 Dinars.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2022.

2. Opérations réalisées avec Logistique Magasin Général (Filiale de SMG)

Au cours de l'exercice 2022, la Société Magasin Général a cédé un logiciel à la société Logistique Magasin Général pour un montant de 1 049 327 Dinars.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 31 août 2022.

3. Opérations réalisées avec MasterCloud (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2022, la Société Magasin Général a constaté des produits hors taxes de 95 418 Dinars au titre des achats refacturés à la société MasterCloud.
- Au cours de l'exercice 2022, la Société Magasin Général a constaté des charges hors taxes de 1 992 563 Dinars au titre des prestations informatiques effectuées par la société MasterCloud. Le solde fournisseur au 31 décembre 2022 s'élève à 110 708 Dinars.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 10 000 Dinars relatif à la quote-part de la Société MasterCloud dans les charges communes.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2022 un produit hors taxes de 11 464 Dinars au titre de l'apurement du solde de congé du personnel transféré à MasterCloud.
- Le solde client MasterCloud chez la Société Magasin Général au 31 décembre 2022 s'élève à 221 796 Dinars.

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 31 août 2022.

4. Opérations réalisées avec Porte de France Immobilière (Filiale de SMG)

Au cours de l'exercice 2022, la Société Magasin Général a participé par apport en nature dans le capital de la société Porte de France Immobilière pour une valeur de 39 043 420 Dinars.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2022.

5. Opérations de financement par des billets de trésorerie

- Au cours de l'exercice 2022, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.

Le solde des billets de trésorerie souscrit par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2022 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2022	Produits financiers constatés en 2022
BHM	8 100 000	775 677
Centrale Magasin Général	3 400 000	319 412
Immobilière Magasin Général	55 650 000	5 291 079
SS AUTO	1 550 000	144 319
SOINDI	2 000 000	213 793
BHM IMMOBILIERE	4 450 000	443 229
CIVA	-	131
Total général	75 150 000	7 187 639

- Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2022 ainsi que les charges financières supportées au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2022	Charges financières constatées en 2022
LMG	4 500 000	443 344
CFI	-	71 150
CMG	600 000	56 908
Total général	5 100 000	571 402

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 31 août 2022.

6. Autorisation des emprunts

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Décembre 2021 a approuvé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de 25 millions de dinars. Dans le cadre de ces approbations, le Conseil d'Administration réuni le 13 décembre 2022 a autorisé la conclusion d'un emprunt à moyen terme auprès de AMEN BANK pour un montant de 6 000 000 DT. Au 31 décembre 2022, le montant en principal restant dû s'élève à 6 000 000 DT.
- Le Conseil d'Administration du 21 décembre 2022 a pris acte du dépassement du montant des emprunts approuvés au titre de l'exercice 2022 et a autorisé un excédent de dépassement de 13 millions de dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

• Directeur général

- Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général :

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 a nommé Mr Hedi Baccour en qualité de Directeur Général pour un mandat de trois années à partir du 20 décembre 2017 à la suite de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 portant dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général de la société. Le mandat de Mr Hedi Baccour a été renouvelé lors de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2020 pour trois années. Au titre de l'exercice 2022, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 354 549 Dinars et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

- **Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général :**

Le Conseil d'Administration du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de Directeur Général de la société Immobilière Magasin Général. Le Conseil d'Administration du 14 Décembre 2020 a renouvelé le mandat de Mr Hedi BACCOUR et a fixé sa rémunération. Au titre de l'exercice 2022, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 33 180 Dinars.

- **Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général :**

Le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de Directeur Général de la société Centrale Magasin Général. Le Conseil d'Administration du 14 Décembre 2020 a renouvelé le mandat de Mr Hedi BACCOUR et a fixé sa rémunération. Au titre de l'exercice 2022, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 73 320 Dinars.

• **Directeur général adjoint**

Le Conseil d'Administration du 22 Septembre 2022 ayant nommé Mr Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général Adjoint, a délégué la fixation de la rémunération de Mr Fahd Chaouch au Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration a émis une décision le 22 septembre 2022, faisant référence au Conseil d'Administration du 22 septembre 2022, qui a fixé le salaire brut mensuel à 16 820 Dinars au profit du Directeur Général Adjoint. Au titre de l'exercice 2022, le directeur général adjoint a perçu un salaire brut de 85 285 Dinars y inclut les primes.

• **Président du Conseil d'Administration**

Le Président du Conseil d'Administration perçoit au titre de ses fonctions une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration et soumise annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration du 11 mai 2023 a fixé la rémunération brute du Président du Conseil d'Administration à 100 000 Dinars au titre de l'exercice 2022.

• **Les administrateurs**

- Les administrateurs perçoivent des jetons de présence fixés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration du 11 Mai 2023 a décidé de proposer l'octroi des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 pour 5 000 Dinars par administrateur et 7 500 Dinars par membre du comité d'audit.

- Le Conseil d'Administration du 11 Mai 2023 a décidé de charger Mr Fethi Ben Moussa d'une mission d'assistance ayant pour objectif :

- La participation à un comité stratégique, dont le rôle est l'appui et le suivi de la mise en place des orientations stratégiques décidés par le Conseil d'Administration ainsi que l'identification des voies de développement futures de la société ;
- La participation au comité de suivi des activités de la société filiale Founa.

Le Conseil d'Administration du 11 Mai 2023 a décidé d'accorder une rémunération exceptionnelle de 100 000 Dinars, au sens de l'article 205 du code des sociétés commerciales, au profit de Mr Fethi Ben Moussa, au titre de l'exercice 2022.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

		Passif au 31 décembre 2022	Charges de l'exercice 2022
Avantages à court terme	Directeur Général	-	354 549
	Directeur Général Adjoint	-	85 285
	Administrateurs	150 000	150 000
	Comité Permanent d'audit	30 000	30 000
	Président du Conseil d'Administration	100 000	100 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05 juin 2023
Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine

Cabinet Zahaf et Associés
Mahmoud Zahaf

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Fehmi Laourine (AMC Ernst & Young) et Mr Mahmoud Zahaf (Cabinet Zahaf et Associés).

Groupe SMG
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		76 866 168	76 866 168
- amortissements écarts d'acquisition		(66 544 783)	(62 230 442)
	1	10 321 385	14 635 726
Immobilisations incorporelles		51 637 724	48 072 605
- amortissements immobilisations incorporelles		(31 987 653)	(27 146 724)
	2	19 650 071	20 925 881
Immobilisations corporelles		424 788 299	441 162 031
- amortissements immobilisations corporelles		(239 192 787)	(239 209 580)
	2	185 595 513	201 952 451
Titres mis en équivalence		-	-
Immobilisations financières		6 436 832	6 428 159
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(708 510)	(708 510)
	3	5 728 322	5 719 649
Actifs d'impôts différés	4	27 353 604	22 270 525
Autres actifs non courants	5	123 129	4 080 828
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		248 772 024	269 585 061
ACTIFS COURANTS			
Stocks		301 678 832	286 009 080
-Provision pour dépréciation des stocks		(7 837 470)	(5 015 368)
	6	293 841 362	280 993 712
Clients et comptes rattachés		47 292 550	40 529 510
-Provision pour créances douteuses		(19 965 278)	(19 787 839)
	7	27 327 272	20 741 671
Autres actifs courants		79 008 210	101 537 778
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(16 706 964)	(14 579 134)
	8	62 301 246	86 958 644
Placements et autres actifs financiers	9	8 231 751	3 790 235
Liquidités et équivalents de liquidités	10	14 197 271	15 821 652
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		405 898 902	408 305 914
TOTAL DES ACTIFS		654 670 927	677 890 975

Groupe SMG
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Actions propres		(443 825)	(443 825)
Réserves consolidées		(97 166 064)	(68 793 529)
Réserves spéciales de réévaluation		42 636 994	42 230 851
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(43 491 646)	(15 525 253)
Résultat consolidé		(39 188 000)	(26 898 042)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	(82 679 645)	(42 423 295)
Intérêts des minoritaires dans les réserves		133 443	73 071
Intérêts des minoritaires dans le résultat		7 992	(509 173)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	12	155 155 872	200 544 159
Provisions pour risques et charges	13	17 361 521	15 015 221
Dépôts et cautionnements reçus		1 022 927	1 020 284
Passifs impôts différés		1 958 411	1 115 875
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		175 498 731	217 695 538
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	308 834 356	257 141 398
Autres passifs courants	15	37 662 578	35 621 101
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	215 213 472	210 292 336
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		561 710 406	503 054 835
TOTAL DES PASSIFS		737 209 137	720 750 372
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		654 670 927	677 890 975

Groupe SMG

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**(Exprimé en dinar tunisien)**

	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Produits d'exploitation			
Revenus	16	993 264 004	979 763 758
Autres produits d'exploitation	17	37 170 813	38 538 484
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 030 434 817	1 018 302 242
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	(815 263 950)	(808 994 233)
Charges de personnel	19	(83 615 953)	(79 972 896)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(51 563 857)	(46 345 058)
Autres charges d'exploitation	21	(79 410 211)	(74 441 804)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(1 029 853 970)	(1 009 753 991)
RESULTAT D'EXPLOITATION		580 847	8 548 251
Charges financières nettes	22	(40 054 268)	(39 116 256)
Produits des placements	23	411 736	292 251
Autres gains ordinaires	24	2 638 995	3 263 370
Autres pertes ordinaires	25	(3 927 388)	(1 916 451)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		(40 350 078)	(28 928 834)
Impôts différés	26	4 240 544	4 127 844
Impôt sur les bénéfices	27	(3 070 478)	(2 606 225)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(39 180 012)	(27 407 215)
Eléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(39 180 012)	(27 407 215)
Part revenant aux intérêts minoritaires		7 988	(509 173)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		(39 188 000)	(26 898 042)

Groupe SMG

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		
Résultat net	(39 188 000)	(26 898 042)
Ajustement pour		
*Part revenant aux intérêts minoritaires	7 988	(668 106)
*Modifications comptables affectant les résultat reportés		
*Amortissements et provisions	51 563 857	38 930 843
*Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	(607 223)	(809 044)
*Variation des:		
- Stocks	(15 669 752)	(870 274)
- Créances clients	(6 763 039)	5 038 192
- Autres actifs	22 529 568	5 674 760
- Fournisseurs et autres dettes	53 734 435	28 598 005
*Charges d'intérêts	40 054 268	38 941 411
*Produits des participations	-	(292 251)
*Transfert de charges	-	(993 691)
*Impôts différés	(4 240 544)	(4 206 235)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	101 421 559	82 445 569
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 101 277)	(17 634 927)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 277 126	1 522 503
Variation des charges à répartir	-	3 760 624
Encaissement / Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières	8 673	(1 031 624)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(17 815 478)	(13 383 424)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation réserves consolidées	(317 328)	(600 000)
Encaissement et décaissement sur emprunts	(45 388 286)	19 044 137
Décaissement intérêts sur emprunts	(40 054 268)	(38 941 411)
Dépôt et cautionnements reçus	2 643	(213 389)
Opérations sur fonds social	(94 358)	(229 896)
Distribution de dividendes	-	-
Billets de trésoreries	(4 300 000)	2 300 000
Produits des placements	-	292 251
Variation des placements et autres actifs financiers courants	8 176 108	(21 453 439)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(81 975 490)	(39 801 749)
Variation de trésorerie	1 630 591	29 260 396
Trésorerie au début de l'exercice (*)	(86 317 418)	(115 577 814)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(84 686 827)	(86 317 418)

(*) LA TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE DE 2021 A ETE CORRIGEE POUR UN MONTANT DE 496 DT

GROUPE SOCIETE MAGASIN GENERAL

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

I.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ Du cadre conceptuel ;
- ✓ De la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ Des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- ✓ De la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ De la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

I.2 Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ Soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

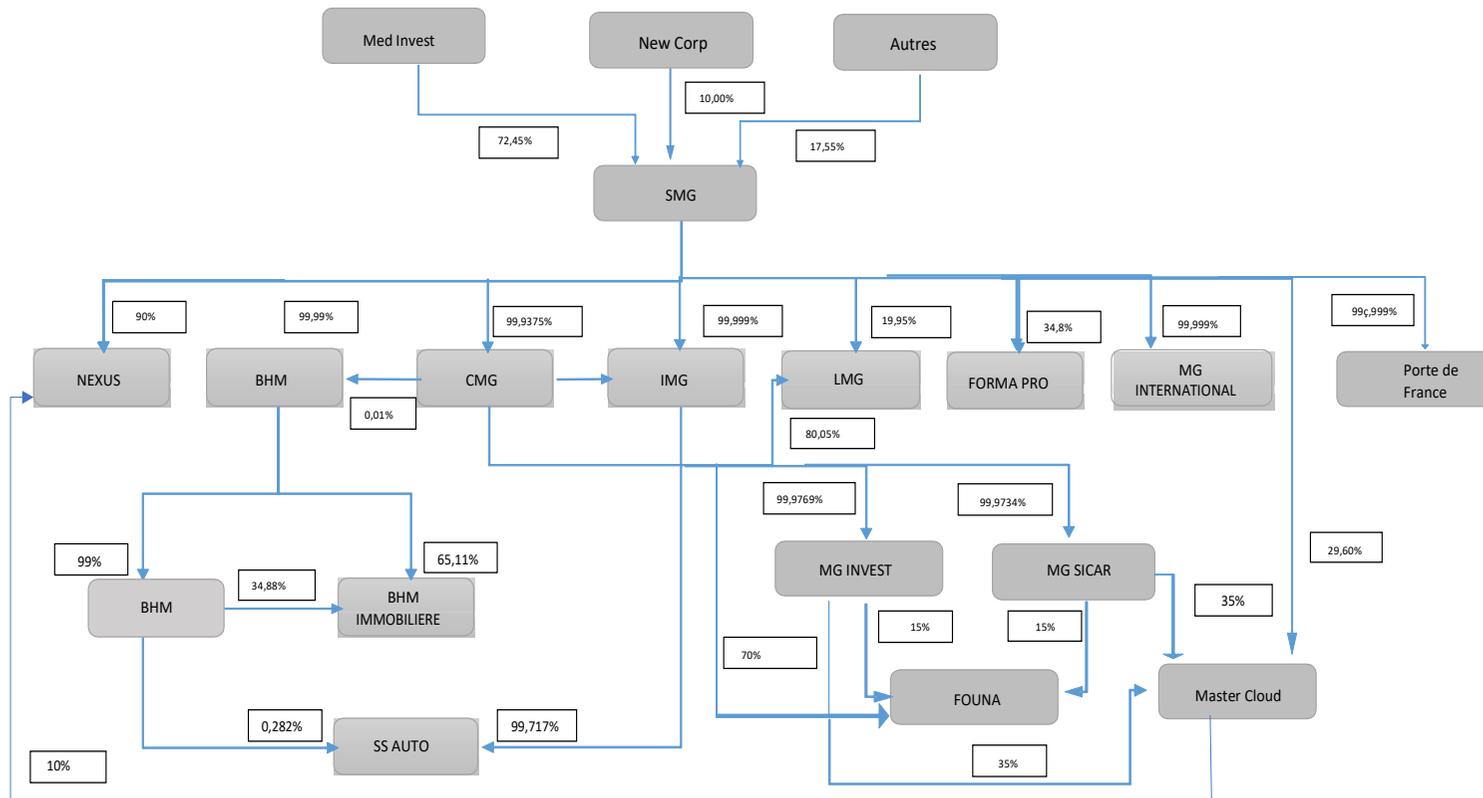
Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

2022			
Libellé	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100,00%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	65,11%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence
MG International	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Invest	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Sicar	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
LMG	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Founa Distribution	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Nexus	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CLOUD MASTER	99,90%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Porte de France Immobilière	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :



B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

I.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

I.4 Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes

- ✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- ✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I.5 Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM, de l'Immobilière Hafedh (absorbée par l'IMG), de FOUNA, de NEXUS et de CIVA. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur.

A partir du premier janvier 2016, il y a eu adoption d'un changement dans l'estimation du plan attendu de la consommation des avantages futurs procurés par l'acquisition du groupe BHM, ramenant la période d'amortissement du Goodwill y relatif de 10 ans à 20 ans.

Le changement d'estimation a été traité d'une manière prospective conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables.

I.6 Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages. La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible,
- une provision dans les autres cas.

En 2021, les sociétés BHM et BHM Immobilière ont procédé à l'évaluation légale des rubriques terrains bâtis et bâtiments en application de l'article 20 de la loi de finance 2022 et conformément aux indices de réévaluation prévus par le décret N°2022-297 du 28 mars 2022. Cette évaluation a eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles et les capitaux propres au 31 décembre 2021 pour 42 230 851 DT.

En 2022, la société BHM Immobilière a procédé à l'évaluation des rubriques terrains et bâtiments sur la base de la juste valeur déterminée à la suite d'une expertise datée du mois de septembre 2020. Elle a dégagé une plus-value de 232 551 dinars par rapport à l'évaluation légale qui a été faite en 2021.

Par ailleurs, la société BHM Immobilière a lancé une nouvelle mission d'expertise courant l'année 2023 et ce pour assurer une fréquence de réévaluation en conformité avec la norme comptable 5 nouvelle.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Stocks

Le Groupe a procédé au 31/12/2022 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut théorique au 31/12/2022. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

I.7 Test de dépréciation des points de vente

Pour la bonne valorisation des unités, un test cyclique d'évaluation des points de vente est mis en place permettant de refléter l'image fidèle de ces unités génératrices de trésorerie.

Ce test tient compte de la rentabilité de chaque point de vente durant les 3 derniers exercices ainsi que de la croissance de son chiffre d'affaires et ce à compter à partir de sa 6^{ème} année d'activité.

L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1 : Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Ecart d'évaluation	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux Amorts du GW 2022	Amort /dépréciation cumulés GW 31/12/2022	VCN
BHM Groupe	82 981 146	99,99%	10 199 398		31/10/2008	72 782 972	1 595 002	63 212 964	9 570 008
FOUNA	1 480 000	40,00%	570 033		31/12/2018	1 251 987	62 599	1 251 987	-
FOUNA	2 120 000	40,00%	570 033		31/12/2018	1 891 987	94 599	1 891 987	-
NEXUS	800 000	100,00%	11 651		31/12/2018	788 349	39 417	157 670	630 679
CIVA	29 999	100,00%	(120 876)		31/12/2018	150 874	7 544	30 175	120 699
Total	87 411 145			2 618 800		76 866 168	1 799 162	66 544 783	10 321 385

Note 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 205 245 584DT au 31/12/2022 contre 225 274 117DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements					Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2021	Acquisi° /Augmenta°	Régularisa°	Cession/Rebut	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Dotation	Régularisation	Cession/Rebut	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Logiciels de gestion	37 091 015	4 614 774	-	(1 049 654)	40 656 134	22 556 024	4 079 930	0	0	26 635 955	14 020 180	14 534 991
Fonds de commerce	10 981 590	-	-	-	10 981 590	4 590 700	827 711	0	(66 713)	5 351 698	5 629 892	6 390 890
Total des immobilisations incorporelles	48 072 605	4 614 774	-	(1 049 654)	51 637 724	27 146 724	4 907 641	0	-66 713	31 987 652	19 650 072	20 925 881
Terrains Nus	25 010 175	0	184 509	0	25 194 684	139 526	0	0	0	139 526	25 055 158	24 870 649
Bâtiments (*)	121 594 368	1 745 572	(10 894 258)	(4 489 804)	107 955 878	50 087 160	4 823 982	(9 032 940)	(3 389 857)	42 488 345	65 467 534	71 507 208
Instal.gles,agenc.aménag (*) (**)	190 850 508	6 160 054	(7 359 419)	(4 167 958)	185 483 185	117 012 900	12 666 341	(8 330 789)	(1 774 859)	119 573 593	65 909 592	73 837 608
Matériels industriel et outillages (**)	72 378 227	2 454 092	(111 179)	(3 430 630)	71 290 510	52 435 317	5 579 530	(18 015)	(3 180 746)	54 816 086	16 474 424	19 942 910
Matériels de transport	14 901 909	4 279 474	0	(1 030 284)	18 151 099	5 559 627	3 498 226	0	(1 028 176)	8 029 677	10 121 422	9 342 282
Equipement informatiques et de Bureaux (**)	16 426 845	1 760 428	0	(1 474 330)	16 712 944	13 975 050	1 644 243	0	(1 473 733)	14 145 560	2 567 384	2 451 795
Total des immobilisations corporelles	441 162 032	16 399 620	(18 180 347)	(14 593 005)	424 788 299	239 209 580	28 212 321	(17 381 744)	(10 847 371)	239 192 787	185 595 513	201 952 452
Total des immobilisations	489 234 637	21 014 394	(18 180 348)	(15 642 659)	476 426 023	266 356 304	33 119 963	(17 381 744)	(10 914 084)	271 180 439	205 245 584	222 878 333

(*) Pour les soldes bruts de 2021, un reclassement a eu lieu pour un montant global de 13 720 593 DT et qui a eu effet de diminuer les bâtiments et augmenter les Instal.gles,agenc.aménag.

(**) Pour les soldes des amortissements de 2021, un reclassement a été fait et qui a eu effet d'augmenter les amortissements de 2021 des Instal.gles,agenc.aménag de 6 005 DT, de diminuer les amortissements des Matériels industriel et outillages de 373 875 DT et d'augmenter les amortissements des Equipement informatiques et de Bureaux 367 869 DT

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 5 728 322 DT au 31/12/2022 contre 5 719 649 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Titres de participation	1 239 390	1 240 375	(985)
Prêt obligataire	500 000	500 000	-
Prêts aux personnels	2 277 849	2 319 712	(41 863)
Dépôts et cautionnements	2 419 594	2 368 071	51 522
Total immobilisations financières brutes	6 436 832	6 428 159	8 673
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(708 510)	(708 510)	-
Total immobilisations financières nettes	5 728 322	5 719 649	8 673

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 27 353 604 DT en 2022 contre 22 270 525 DT en 2021, et se détaillent comme suit :

Société	Impôts Différés 31/12/2022	Impôts Différés 31/12/2021	Variation
BHM	1 808 847	745 826	1 063 021
BHM Distribution	344 628	353 972	(9 343)
LMG	93 332	94 544	(1 212)
CMG	2 605 595	2 615 986	(10 391)
FOUNA	1 023 897	1 023 897	-
IMG	9 197 626	9 096 421	101 205
Immobilière BHM	2 126 093	2 205 561	(79 468)
Master Cloud	19 775	19 775	-
MG International	5 286	3 244	2 041
MG Sicar	77 848	3 086	74 762
NEXUS	72 861	83 558	(10 697)
SMG	9 722 780	5 862 387	3 860 392
SS Auto	177 262	162 268	14 994
MG Invest	77 774		77 774
Total	27 353 604	22 270 525	5 083 079

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 123 129 DT au 31/12/2022 contre un solde de 4 080 828 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Autres actifs non courants	123 129	4 080 828	-3 957 699
Total des autres actifs non courants	123 129	4 080 828	-3 957 699

Note 6 : Stock

La valeur nette des stocks s'élève à 293 841 362 DT au 31/12/2022 contre un solde de 280 993 712 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Stocks de marchandises	130 434 227	110 103 498	20 330 729
Stocks Fonciers	171 244 605	175 905 582	(4 660 977)
Total stock brut	301 678 832	286 009 080	15 669 752
Provision des stocks	(7 837 470)	(5 015 368)	(2 822 102)
Total stock net	293 841 362	280 993 712	12 847 650

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 27 327 272 DT au 31/12/2022 contre un solde de 20 741 671 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Clients effets à recevoir	2 487 664	1 353 782	1 133 882
Autres Clients	44 804 885	39 175 728	5 629 157
Total clients bruts	47 292 550	40 529 510	6 763 039
Provision des clients	(19 965 278)	(19 787 839)	(177 439)
Total clients nets	27 327 272	20 741 671	6 585 601

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 62 301 246 DT au 31/12/2022 contre un solde de 86 958 644 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Fournisseurs débiteurs	9 016 298	13 386 604	(4 370 306)
Prêts et avances aux personnels	872 885	868 326	4 558
Report d'impôt sur les sociétés	28 847 021	27 365 286	1 481 734
Impôts et Taxes	8 401 044	17 694 670	(9 293 626)
CNSS,	220 568	132 027	88 541
Débiteurs divers	23 915 940	21 145 940	2 770 000
Produits à recevoir	1 627 608	15 596 583	(13 968 975)
Comptes d'attentes à régulariser	458 081	328 942	129 139
Charges constatées d'avance	5 648 766	5 019 400	629 365
Total autres actifs courants bruts	79 008 210	101 537 778	(22 529 568)
Provision des autres actifs courants	(16 706 964)	(14 579 134)	(2 127 830)
Total autres actifs courants nettes	62 301 246	86 958 644	(24 657 399)

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 8 231 751 DT au 31/12/2022 contre un solde de 3 790 235 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	859 152	718 708	140 444
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	34 133	34 133	-
Billets de Trésorerie	7 000 000	2 700 000	4 300 000
Actions cotées	338 466	337 393	1 073
Total des placements et autres actifs financiers	8 231 751	3 790 235	4 441 517

Note 10 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 14 197 271 DT au 31/12/2022 contre un solde de 15 821 652 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Valeurs à l'encaissement	11 306 447	10 060 115	1 246 332
Banques créditrices	2 080 797	4 986 666	(2 905 869)
CCP	4 533	4 533	-
Caisses	805 494	770 338	35 156
Total liquidités et équivalents de liquidités	14 197 271	15 821 652	(1 624 381)

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 215 213 472 DT au 31/12/2022 contre un solde de 210 292 336 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Banques débitrices	98 884 098	102 139 069	(3 254 972)
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	111 472 422	102 006 492	9 465 930
Intérêts courus	4 856 952	6 146 774	(1 289 822)
Total concours bancaires et autres passifs financiers	215 213 472	210 292 336	4 921 136

La trésorerie au 31/12/2022 s'élève à (84 686 827) DT contre (86 317 418) DT au 31/12/2021. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Valeurs à l'encaissement	(11 306 447)	(10 060 115)	(1 246 332)
Banques débitrices	98 884 098	102 139 069	(3 254 972)
CCP	(4 533)	(4 533)	-
Caisses	(805 494)	(770 338)	(35 156)
Banques créditrices	(2 080 797)	(4 986 666)	2 905 869
Trésorerie à la clôture de l'exercice	84 686 827	86 317 418	(1 630 591)

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés au 31/12/2022 s'élèvent à (82 679 645) DT :

Capitaux propres au 31/12/2021	(42 423 295)
- Dons sur fond social	91 683
- Intérêts sur fond social	2 675
- Annulation résorptions charges à répartir antérieures	146 193
- Var périm Founa	(945 496)
- Var périm Nexus	(363 406)
Capitaux propres avant résultat consolidé	(43 491 646)
Résultat consolidé	(39 188 000)
Capitaux propres au 31/12/2022	(82 679 645)

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 155 155 872 au 31/12/2022 contre 200 544 159 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Emprunts bancaires SMG	133 656 823	190 050 248	-56 207 382
Emprunts bancaires IMG	6 236 953	3 023 232	3 213 721
Emprunts bancaires BHM	10 852 430	3 941 291	6 911 139
Emprunts bancaires LMG	4 036 295	2 982 482	867 769
Emprunts bancaires NEXUS	0	30 047	-30 047
Emprunts bancaires FOUNA	373 372	516 859	-143 487
Total des emprunts et dettes assimilées	155 155 872	200 544 159	-45 388 286

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 17 361 521 DT au 31/12/2022 contre un solde de 15 015 221 DT au 31/12/2021.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 308 834 356 DT au 31/12/2022 contre 257 141 398 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Fournisseurs effets à payer	155 107 032	104 953 847	50 153 185
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisation	100 996 309	133 136 368	(32 140 059)
Factures non parvenues	52 731 015	19 051 184	33 679 831
Total des fournisseurs	308 834 356	257 141 398	51 692 958

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 37 662 578 DT au 31/12/2022 contre 35 621 101 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Clients avances sur achats	1 095 230	833 498	261 733
Rémunérations dues	720 621	688 987	31 634
Personnels cession sur salaire	(164 944)	(19 434)	(145 509)
Dettes provisionnées liées au personnel	7 809 018	7 785 175	23 843
Etat, impôts et taxes	3 593 631	2 865 508	728 124
CNSS	5 043 322	5 217 601	(174 279)
Autres créditeurs divers	4 149 921	4 980 808	(830 887)
Charges à payer	11 903 608	11 816 001	87 607
Produits constatés d'avance	3 512 171	1 452 958	2 059 213
Total des autres passifs courants	37 662 578	35 621 101	2 041 477

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2022 s'élèvent à 993 264 004DT contre 979 763 758DT en 2021, soit une augmentation de 13 500 247DT.

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à 37 170 813 DT contre 38 538 484 DT en 2021, soit une baisse de 1 367 671 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Autres produits	389 944	793 884	(403 940)
Locations diverses	1 564 278	1 285 647	278 631
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	35 216 591	36 458 953	(1 242 362)
Total des autres produits d'exploitation	37 170 813	38 538 484	(1 367 671)

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2022 s'élèvent à 815 263 950 DT contre 808 994 233 DT en 2021, soit une hausse de 6 269 717DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2022 s'élèvent à 83 615 953 DT contre 79 972 896 DT en 2021, soit une augmentation de 3 643 057 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Salaires et compléments de salaire	81 448 285	77 900 971	3 547 315
Autres charges sociales	2 167 667	2 071 925	95 742
Total des charges du personnel	83 615 953	79 972 896	3 643 057

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2022 s'élèvent à 51 563 857 DT contre 46 345 058 DT en 2021, soit une augmentation de 5 218 799DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Dotation aux amortissements	33 119 962	33 396 693	(276 730)
Dotation aux amortissements GW	4 314 341	1 799 162	2 515 179
Dotation aux provisions pour risques et charges	3 699 955	1 780 429	1 919 526
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	2 814 020	1 865 458	948 562
Dotation aux provisions des stocks	2 714 352	-315 736	3 030 088
Résorption des charges à répartir	4 103 912	4 129 931	(26 019)
Provisions pour dépréciation des comptes clients	797 315	3 689 121	(2 891 80)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	51 563 857	46 345 058	5 218 799

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à 79 410 211DT contre 74 441 804DT en 2021, soit une augmentation de 4 968 407DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	27 309 763	24 244 613	3 065 150
Loyers du siège et autres locaux	9 188 030	8 265 407	922 623
Entretien et réparations	9 878 756	8 440 997	1 437 759
Primes d'assurance	3 790 376	3 220 263	570 112
Personnels extérieurs à l'entreprise	7 882 484	6 963 547	918 937
Rémunérations d'intermédiaires	2 236 025	3 355 494	(1 119 470)
Publicités, publications et relations publiques	7 170 801	8 068 863	(898 061)
Transport du personnel	2 176 069	3 030 547	(854 477)
Déplacements missions et réceptions	1 111 413	554 932	556 481
Frais postaux et télécommunications	1 661 674	1 256 923	404 752
Services Bancaires et assimilés	1 760 025	1 537 797	222 227
Autres Services extérieurs	(994)	(896)	(98)
Charges diverses ordinaires	1 511 556	1 635 068	(123 512)
Autres impôts, taxes et versements .assimilés	3 734 232	3 868 248	(134 016)
Total des autres charges d'exploitation	79 410 211	74 441 804	4 968 407

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2022 s'élèvent à 40 054 268DT contre 39 116 256 DT en 2021, soit une augmentation de 938 013DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Charges d'intérêts	42 868 180	42 743 472	124 708
Pertes de change	607 806	228 091	379 715
Total des charges financières	43 475 986	42 971 563	504 423
Revenus des autres créances	(1 908 179)	(2 517 485)	609 305
Gains de change	(148 961)	(53 247)	(95 714)
Intérêts des comptes créditeurs	(1 364 578)	(1 284 576)	(80 002)
Total des produits financiers	(3 421 718)	(3 855 308)	433 590
Total des charges financières nettes	40 054 268	39 116 256	938 013

Note 23 : Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2022 s'élèvent à 411 736 DT contre 292 251 DT en 2021, soit une augmentation de 119 485 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Produits des placements	411 736	357 014	54 722
Moins-values sur actions cotées	-	(64 763)	64 763
Total des produits des placements	411 736	292 251	119 485

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 638 995 DT contre 3 263 370 DT en 2021, soit une baisse de 624 374 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	1 000 793	954 726	46 067
Gains non récurrents	1 638 202	2 308 644	(670 442)
Total des autres gains ordinaires	2 638 995	3 263 370	(624 374)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2022 s'élèvent à 3 927 388 DT contre 1 916 451 DT en 2021, soit une hausse de 2 010 937 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
CNSS personnel partant	12 447	14 959	(2 512)
Moins-values sur cession d'immobilisations	393 570	145 682	247 888
Pertes non récurrentes	3 521 371	1 755 810	1 765 561
Total des autres pertes ordinaires	3 927 388	1 916 451	2 010 937

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 240 544 DT, contre 4 127 844 DT en 2021, soit une hausse de 112 700DT.

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés :

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2022 s'élève à (3 070 478) DT et se détaille comme suit :

Société	2022	2021	Variation
BHM	3 882	3 963	(81)
BHM Immo	1 735	1 652	83
BHM Distribution	13 894	700	13 194
SMG	2 084 844	2 040 884	43 960
CMG	776 988	414 697	362 291
IMG	38 173	12 106	26 067
SS AUTO	500	500	-
SICAR	900	800	100
INVEST	900	800	100
MG INTERNATIONAL	1 988	2 410	(422)
LMG	122 189	98 426	23 762
NEXUS	7 547	13 019	(5 472)
FOUNA	16 537	16 067	470
Master cloud	400	200	200
Total	3 070 478	2 606 225	464 253

Note N° 28 : les engagements hors bilan

A- Les engagements hors bilan de la Société Magasin Général

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Observations
1 Engagements donnés				
Cautionnement	7 814 000	ATB	La société BHM	La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT
1b Garanties réelles				
Hypothèque				
Nantissement	9 600 000	BT		Nantissement en 1er rang sur matériel
	13 000 000	UIB		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	UIB		Nantissement en 1er rang sur matériel
	20 000 000	BIAT		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	7 600 000	UIB		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	UBCI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	UIB		Nantissement en 1er rang sur matériel
	7 000 000	BNA		Nantissement en 1er rang sur matériel

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Observations
	13 000 000	BNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
	12 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	20 000 000	BNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	BH		Nantissement en 1er rang sur matériel et véhicule
	18 530 000	BNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
	10 000 000	BT		Nantissement en 1er rang sur Fonds de commerce situé à Tunis route de la Marsa et sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	3 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	7 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1er rang sur matériel
	6 347 000	ZITOUNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
	3 772 366	ZITOUNA		Nantissement en 1er rang sur matériel
Signature du contrat	6 000 000	AB		Signature du contrat
	20 000 000	ZITOUNA		Signature du contrat
	10 000 000	AB		Signature du contrat
	10 000 000	BNA		Signature du contrat
	10 000 000	AB		Signature du contrat
Hypothèque et Nantissement	10 000 000	UBCI		*Hypothèque en 1er rang sur la propriété d'un immeuble objet de TF N°22331 Ariana située à Ariana d'une superficie de 12580 m² *Nantissement en 1er rang sur fonds de commerce exploité à la route Taniour Km 3 Sfax el Medina
1c Effets escomptés non échues	1 000 000	Amen Bank		
	9 960 000	ATB		
	1 000 000	BNA		
	340 000	BH		
	798 000	UIB		
	4 200 000	ABC		
Avance Sur facture	518 000	BTE		
2 Engagements reçus				
2b Garanties réelles				
Hypothèque	13 000 000	ATB	La société de promotion immobilière BHM	La société de promotion immobilière BHM, en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la SMG affecte au profit de la banque une hypothèque de 1er rang sur: * la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Sousse, d'une superficie de (11420 m²) et objet du TF N° 12063 Sousse * la totalité de la

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Observations
				propriété lui appartenant située au gouvernorat de Sousse, d'une superficie de (7589 m²) et objet du TF N° 142515 Sousse
Nantissement des actions	20 000 000	BIAT	La Compagnie Financière d'Investissement	Nantissement des actions Sotuver détenues par la Compagnie Financière d'Investissement
	10 000 000	BIAT	La Compagnie Financière d'Investissement	Nantissement des actions Sotuver détenues par la Compagnie Financière d'Investissement
3 Engagements réciproques				
Leasing	649 000	UBCI		
	487 000	BT		
	345 000	ALBARAKA		
Crédit documentaire	210 746	UBCI		

B-Les engagements hors bilan de la Société CMG

Les engagements hors bilan de la société CMG se présentent comme suit :

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Provisions	Observations
1- Engagements donnés							
Signature du contrat	4 252 000	BIAT					Signature du contrat Signature du contrat Signature du contrat
	5 000 000	BNA					
	5 000 000	BH					
Hypothèque et Nantissement	1 000 000	Amen Bank					
	6 290 000	ATB					
1-c Effets escomptés non échues	3 638 000	BIAT					
	7 511 000	BH					
	2 620 000	UBCI					
	138 000	UIB					
	990 000	QNB					
	3 871 000	ATTIJARI					
Total	40 310 000						
2- Engagements réciproques							
Leasing	377 000	UBCI					

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Provisions	Observations
Total	377 000						

C-Les engagements hors bilan de la Société LMG

Les engagements hors bilan de la société LMG se présentent comme suit :

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Observations
1- Engagements donnés					
1-c Effets escomptés non échues	2 355 000	ATB			
	302 000	BNA			
	1 300 000	UBCI			
Total	8 884 000				
Engagements réciproques					
Leasing	2 895 000	UBCI			
	445 000	QNB			
	1 839 000	ALBARAKA			
Total	5 179 000				

D-Les engagements hors bilan de la Société BHM

Les engagements hors bilan de la société BHM se présentent comme suit :

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Observations
1- Engagements donnés			
1-a Garanties personnelles			
Nantissement	2 200 000	BNA	1-Nantissement en 1er rang sur le fonds de commerce de la société BHM inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° 134661996 sis à Sidi Daoud route la Marsa Km 14 2-Hypothèque en 1 er rang sur les propriétés suivantes : *Houmet et jouamaa seniet bableche 1530 mm SSP 31/12/2000 et 02/01/2001 *seniet Abdesselem : 980 mm SSP : 08/01/2001 et 11/01/2001 935 mm 2584 mm SSP du 10/10/2000-1641 mm du 09/10 et 16/10/2000 *seniet EL Mekes : 1333 mm SSP 20/11/2000 et 02/01/2001
Hypothèque et Nantissement	2 200 000	BNA	Hypothèque en 1er rang sur la totalité du titre foncier n° 73269 Sousse dénommé Ramzi inscrite le 21 mai 2001 consenti en vertu d'un acte SSP non daté et enregistré le 17/03/1999
	3 000 000	BNA	Hypothèque volontaire inscrite le 21/11/2006 consentie en vertu d'un acte SSP en date du 01/11/2006 et enregistré le 02/11/2006 ; ladite hypothèque grève la propriété objet du titre foncier 73269 Sousse et TF n° 53933 Tunis

	2 500 000	BNA	1- hypothèque en 1er rang sur la propriété dénommée Hidaya objet du TF n° 11097 Kairouan 2-Hypotèque en 1er rang sur la propriété dénommée El Hamd objet du TF 9091 Kairouan
	2 000 000	ATB	1-Hypotèque sur la totalité de la propriété située à Saniet Ben Abdessalem à l'est de Souani Houmet ESSOUK Djerba d'une superficie de 1356 mm objet de contrat SSP acte d'échange du 06/02/2001 enregistré à Djerba le 27/02/2001 (quittance n°101 SSP -Folio 12-case 110) 2-Nantissement en 1er rang sur Fond de commerce de la société BHM et sur outillage et matériel d'équipement
Total	11 900 000		

E-Les engagements hors bilan de la Société BHM Immobilière

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Observations
1- Engagements donnés					
1-a Garanties personnelles					
Hypothèque	13 000 000	ATB		SMG	La société de promotion immobilière BHM, en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la SMG affecte au profit de la banque une hypothèque de 1er rang sur: * la totalité de la propriété lui appartenant situé au gouvernorat de Sousse, d'une superficie de (11420 m²) et objet du TF N° 12063 Sousse * la totalité de la propriété lui appartenant situé au gouvernorat de Sousse, d'une superficie de (7589 m²) et objet du TF N° 142515 Sousse
Total	13 000 000				

F- Les engagements hors bilan de la Société IMG

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Observations
1- Engagements donnés			
2- Engagements reçus			
Hypothèque	1 300 000	BT	Hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Gafsa, d'une contenance de 54a 50ca, faisant l'objet du Titre Foncier n°42647Gafsa.
	7 500 000	Attijeri bank	Une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Nabeul.

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Observations
	2 200 000	UBCI	<p>Hypothèque en 1er rang au profit de la Banque qui accepte la totalité des immeubles sis au Complexe Immobilier Essafir, Bloc " " السفير الطيبي" situé à la Rue Mustapha Mohsen, Borj Louzir, l'Ariana, correspondant à la masse 1 et consistant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au rez-de-chaussée : Trois locaux commerciaux, d'une superficie globale de 750 m², ainsi que les parties communes et indivises y afférentes. Deux bureaux d'une superficie globale de 234 m². Au sous-sol : Un dépôt d'une superficie de 418 m². <p>Le tout et à distraire du Titre Foncier n°66639 Ariana</p>
	2 300 000	BT	<p>hypothèque immobilière de 1er rang la totalité de la propriété consistant en un local commercial situé au rez-de-chaussée du complexe immobilier sis à Jafar, gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie approximative de 1 357m², ainsi que l'espace technique situé au sous-sol dudit immeuble, d'une superficie approximative de 122,75m² et le local technique situé sur la terrasse, d'une superficie approximative de 80m², à distraire du titre foncier N°77185 Ariana, ainsi que les parts indivises des parties des parties communes y afférentes et objet de la promesse de vente en date du 24/07/2017 et du 10/08/2017.</p>
	1 850 000	STB	<p>Hypothèque de 1er rang la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété sise à le Hrairia, objet du contrat de vente enregistré à la recette des finances de sidi Hassine le 27/12/2016 quittance N°MO97743 enregistrement N°16204030, du titre foncier N°106860 Tunis dénommé « Saniet Mohamed VI » et de la réquisition de mise à jour N°43880.</p>
	3 971 458	STB	<p>Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la société a affectée en hypothèque de 1er rang la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété sise au lotissement Immobilière du Maghreb en bordure de l'avenue Fethi Zouhaier, cité la Ghazala Ariana , objet du contrat de vente conclu avec la Société IMMOBILIERE DU MAGHREB enregistré à la recette des finances Raoued le 22/06/2022 quittance N°M077993 enregistrement N°22102571, du titre foncier N°65914 Ariana dénommé « Maghreb 6 ».En décembre 2022, la société a réglé par anticipation le montant de 696 150 DT suite à la vente du local sur une superficie de 103 m² du titre foncier N°65914 en faveur de la ZITOUNA BANK.</p>
Total	19 121 458		

Note 29 : Note sur les éventualités

29.1 Suite au dépôt de la déclaration de l'employeur rectificative de l'exercice 2015 à la date du 11 février 2019, la Société BHM SA a reçu de l'administration fiscale le 15 février 2019 une amende fiscale administrative pour la non déclaration de l'identité des clients et des montants recouvrés en espèces au niveau de la déclaration de l'employeur de l'exercice 2015 pour un montant de 2.425.168 DT, la société s'est opposée à ce redressement dans une première réponse adressée à l'administration fiscale ainsi que dans une correspondance adressée à la Direction Générale des Impôt.

A la date du 17 novembre 2021, le tribunal de première instance de Tunis a décidé l'annulation de la taxation d'office appliquée par l'administration fiscale.

L'administration fiscale a interjeté en appel le jugement de 1ère instance. L'affaire a été désignée par la cour d'appel de Tunis pour le 22 mai 2023.

Aucune provision n'a été constatée au titre de cette affaire par la société au 31 décembre 2022

29.2 La société l'immobilière magasin général est défenderesse dans un procès pour annulation d'un contrat d'acquisition d'un terrain sis à Rades dont la valeur en stocks est de 2 598 758 dinars.

La nullité fut prononcée d'abord en premier degré et ensuite confirmée en appel à la date du 28 novembre 2022.

La société s'est pourvue en cassation en date du 06 janvier 2023.

Au 31 décembre 2022, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 1 949 069 dinars.

Note 30 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers consolidés ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 11 mai 2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements postérieurs à cette date.

Groupe Société Magasin Général
Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général (le « groupe »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres négatifs de (82 679 645) dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (39 188 000) dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la réserve décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve :

En 2021, les sociétés BHM et BHM Immobilière ont procédé à la réévaluation des rubriques terrains bâtis et bâtiments en application des dispositions de l'article 20 de la loi de finance pour l'année 2022 et conformément aux indices de réévaluation prévus par le décret n°2022-297 du 28 mars 2022. Cette réévaluation a eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021 pour 42 230 851 DT.

En 2022, la société BHM Immobilière a procédé à la réévaluation des rubriques terrains et bâtiments sur la base de la juste valeur déterminée à la suite d'une expertise datée du mois de septembre 2020. Elle a dégagé une plus-value de 232 551 dinars par rapport à l'évaluation selon les indices qui a été prise en compte en 2021.

Le Groupe Magasin Général n'a pas respecté les dispositions de la norme comptable tunisienne N°5 qui stipule que :

1. Paragraphe 35 : « Lorsqu'une immobilisation corporelle est réévaluée, toute la catégorie d'immobilisations corporelles dont fait partie cet actif doit être réévaluée ». Le Groupe Magasin Général n'a pas réévalué toutes les immobilisations relatives aux catégories terrains et constructions conformément à la norme comptable tunisienne N°5.

2. Paragraphe 31 : « La juste valeur des terrains et constructions est habituellement fondée sur le marché et déterminée par une évaluation à dire d'expert généralement effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés ». Le Groupe Magasin Général a réévalué les terrains et les constructions de la société BHM en appliquant les indices de réévaluation prévus par le décret n°2022-297 du 28 mars 2022, au lieu d'appliquer la méthode de la juste valeur conformément à la norme comptable tunisienne N°5.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact potentiel de la réévaluation à la juste valeur de toute la catégorie des terrains des bâtiments du groupe Magasin Général sur les rubriques immobilisations corporelles et réserves spéciales de réévaluation à la date du 31 décembre 2022.

3. Observations

3.1- Nous attirons l'attention sur la note 29.1 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que suite au dépôt de la déclaration de l'employeur rectificative de l'exercice 2015 à la date du 11 février 2019, la Société BHM SA a reçu de l'administration fiscale le 15 février 2019 une amende fiscale administrative pour la non déclaration de l'identité des clients et des montants recouverts en espèces au niveau de la déclaration de l'employeur de l'exercice 2015 pour un montant de 2 425 168 DT, la société s'est opposée à ce redressement dans une première réponse adressée à l'administration fiscale ainsi que dans une correspondance adressée à la Direction Générale des Impôts.

A la date du 17 novembre 2021, le tribunal de première instance de Tunis a décidé l'annulation de la taxation d'office appliquée par l'administration fiscale.

L'administration fiscale a interjeté en appel le jugement de 1ère instance. L'affaire a été désignée par la cour d'appel de Tunis pour le 22 mai 2023.

Aucune provision n'a été constatée au titre de cette affaire par la société au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette situation.

3.2- Nous attirons l'attention sur la note 29.2 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société l'Immobilière Magasin Général est défenderesse dans un procès pour annulation d'un contrat d'acquisition d'un terrain sis à Rades dont la valeur en stocks est de 2 598 758 dinars.

La nullité fut prononcée d'abord en premier degré et ensuite confirmée en appel à la date du 28 novembre 2022.

La société s'est pourvue en cassation en date du 06 janvier 2023.

Au 31 décembre 2022, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 1 949 069 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette situation.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Test de dépréciation du goodwill

Au 31 décembre 2022, un écart d'acquisition d'un montant de 76 866 168 dinars en valeur brute est comptabilisé à l'actif du Groupe Société Magasin Général, dont un goodwill à hauteur de 72 782 972 dinars provenant de la première consolidation du Groupe BHM.

La valeur comptable nette du goodwill Groupe BHM s'élève au 31 décembre 2022 à 9 570 008 dinars.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé d'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin d'apprécier leur valeur recouvrable.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le rapport d'évaluation du Groupe BHM élaboré par un expert indépendant au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4.2 Processus de consolidation

Le périmètre du Groupe Société Magasin Général comporte 16 sociétés opérant principalement dans les activités du commerce de détail, commerce de gros et dans l'immobilier. Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Société Magasin Général et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par le Groupe Société Magasin Général (collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres) ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément à la norme ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du Groupe Société Magasin Général ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés ;
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers Consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les

Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1. Efficacité des systèmes de contrôle interne

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe Société Magasin Général. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne du Groupe Société Magasin Général susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 05 juin 2023
Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine

Cabinet Zahaf & Associés
Mahmoud Zahaf

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed SAHNOUN (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2022</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		5 026 869	4 685 658
Moins : amortissements		-3 205 117	-2 881 196
	1	<u>1 821 752</u>	<u>1 804 462</u>
Immobilisations corporelles		1 029 660 686	996 106 248
Moins : amortissements		-451 862 250	-405 345 856
	2	<u>577 798 436</u>	<u>590 760 392</u>
Immobilisations financières		9 739 958	6 071 175
Moins : provisions		-96 217	-96 217
	3	<u>9 643 741</u>	<u>5 974 958</u>
		<u>589 263 929</u>	<u>598 539 812</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>			
Autres actifs non courants	4	883 568	3 005 764
		<u>590 147 497</u>	<u>601 545 576</u>
<u>Total des actifs non courants</u>			
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		129 675 035	95 971 648
Moins : Provisions		-672 805	-672 805
	5	<u>129 002 230</u>	<u>95 298 843</u>
Clients et comptes rattachés		54 570 645	40 404 973
Moins : Provisions		-6 474 815	-6 170 729
	6	<u>48 095 830</u>	<u>34 234 244</u>
Autres actifs courants	7	78 122 398	67 468 969
Liquidités et équivalents de liquidités	8	16 723 677	9 186 099
		<u>271 944 135</u>	<u>206 188 155</u>
<u>Total des actifs courants</u>			
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>			
		<u>862 091 632</u>	<u>807 733 731</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2022</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		-44 385 872	-75 895 060
Amortissements différés		-285 768 020	-285 768 020
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		167 488 200	135 979 012
Résultat net de l'exercice		35 650 372	31 509 188
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	203 138 572	167 488 200
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	300 617 003	331 842 969
Crédits bail	11	1 792 983	2 486 081
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356
Provisions pour risques et charges	13	6 524 240	7 929 806
<u>Total des passifs non courants</u>		361 211 582	394 536 212
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	60 622 314	40 994 249
Autres passifs courants	15	141 429 506	117 685 304
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	95 689 658	87 029 766
<u>Total des passifs courants</u>		297 741 478	245 709 319
Total des passifs		658 953 060	640 245 531
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		862 091 632	807 733 731

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>31-déc</u> <u>2022</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	17	366 979 942	325 968 814
Production immobilisée	18	15 192 527	15 090 380
Total produits d'exploitation		<u>382 172 469</u>	<u>341 059 194</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		-20 752 860	7 865 742
Achats d'approvisionnements consommés	19	210 740 180	150 060 866
Charges de personnel	20	35 871 331	37 775 840
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	47 819 183	47 315 674
Autres charges d'exploitation	22	26 710 418	26 834 392
Total des charges d'exploitation		<u>300 388 252</u>	<u>269 852 514</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>81 784 217</u>	<u>71 206 680</u>
Charges financières nettes	23	-45 859 656	-43 873 828
Produits des placements	24	78 353	137 916
Autres gains ordinaires	25	1 016 585	4 980 680
Autres pertes ordinaires	26	-517 221	-186 984
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>36 502 278</u>	<u>32 264 464</u>
Impôt sur les sociétés		-851 906	-755 276
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>35 650 372</u>	<u>31 509 188</u>

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	438 955 885	352 626 207
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	-325 666 979	-286 955 456
Intérêts payés	-6 835 711	-7 694 356
Impôts et taxes payés	-19 784 085	-63 113
Autres flux	-1 763 439	-1 153 608
Encaissement des produits de placement	25 220	252 478
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	84 930 891	57 012 152
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-20 031 289	-6 172 831
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	330 564
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	-337 372
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	-20 031 289	-6 179 639
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	3 988 127	16 788 523
Intérêts payés sur Emprunts	-32 986 548	-34 976 798
Remboursements des emprunts bancaires	-33 263 023	-37 424 203
Remboursements des crédits Leasing	-2 040 239	-2 190 025
Remboursement /encaissement des crédits de gestion (net)	-1 730 083	4 552 914
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-66 031 766	-53 249 589
Variation de Trésorerie	-1 132 164	-2 417 076
<i>Trésorerie en début d'exercice</i>	<i>-6 165 531</i>	<i>-3 748 455</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>- 7 297 695</i>	<i>-6 165 531</i>

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 223.774.773 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 DT en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veillesse) et 49% dans le capital de la société « MANDUCEM SRL » (basé en Italie) en association avec son client « PETROCEM ».

Les titres de participation sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3).

II. Evènements significatifs

II.1. Affaire de surfacturation

La société a constaté courant l'exercice 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

En effet, la cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les représentants des constructeurs de la cimenterie (FLSmith, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLSmith en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en

cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, les pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Sur ordonnance par requête et à la demande de la société, un expert judiciaire a été désigné par le tribunal de première instance pour estimer tous les montants précédemment cités. Le montant des intérêts, seuls, a été estimé au 31 Mai 2020 à hauteur de 109.137.284 DT.

A la date de la publication de ces états financiers, la Cour de cassation n'a pas encore statué sur l'affaire.

Par ailleurs, l'un des condamnés s'est opposé et un autre condamné s'est pourvu en cassation. Le reste des condamnés étant en état de fuite ne se sont pas manifestés.

Le 17 avril 2020, Carthage Cement a reçu deux virements de la part de FLsmidth pour un montant total de 2 millions d'euros. Cet événement, en sus du courrier du 4 mars 2020 de reconnaissance des faits, sont considérés par le management comme un aveux de la part de FLsmidth de son implication.

Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum dont la probabilité qu'il soit acquis par la société est assez élevée.

Par ailleurs, la société dispose déjà dans ses comptes des dettes courantes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir en partie le montant de 30 millions d'euros. Carthage Cement détient aussi une dette en compte courant actionnaire envers Mr Lazhar STA pour un montant de 52.277.356 DT à fin novembre 2019. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement au niveau des états financiers et il a aussi arrêté le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA. Courant 2022, Carthage Cement a aussi engagé un processus d'arbitrage international et ce en parallèle avec l'action en justice devant la cour de cassation.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan :	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir*	40 920 987
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
Etat de résultat :	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

(*) : Cette dette correspond à un montant restant du envers les constructeurs de la cimenterie et qui a fait l'objet d'une décision de gel de la part des juges dans le cadre des procédures liées à l'affaire de

surfacturation. En application du principe de prééminence du fond sur la forme, le management a procédé à une présentation de ces dettes en net des produits à recevoir constatés au titre de cette affaire.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

II.2. Affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie

Un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de FLS Smith). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie ainsi que d'autres frais et charges qui devraient être supportées par NLS et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

La société Carthage Cement réclame un montant de 12.6 MDT correspondant principalement aux frais de maintenance de la cimenterie (susmentionnés) déterminés sur la base d'une inspection technique réalisée par un bureau d'étude externe sur l'état de la cimenterie transférée par NLS à Carthage Cement.

Le management a procédé à la constatation d'un gain de 2,8 MDT correspondant à la caution de bonne fin de NLS dans les comptes de la société. Le management considère que ce montant est le gain minimum qui sera réalisé par Carthage Cement en attendant le dénouement du différend opposant les deux parties.

II.3. Affaire sur des commissions illégales

Lors des investigations effectuées au titre de l'affaire de surfacturation citée plus haut, il a été évoqué l'existence d'un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

A cet effet, la société Carthage Cement a déposé une plainte pénale devant le tribunal de première instance en date du 06 juillet 2017 demandant l'autorisation d'ouvrir une enquête judiciaire concernant ce soupçon. Le procureur de la république a ordonné le 12 mars 2020 l'ouverture d'une enquête auprès du juge d'instruction du pôle financier. Cette enquête est toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées dans les paragraphes II.1, II.2 et II.3 sont toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

L'impact final sur les états financiers de ces affaires ne peut être estimé de manière définitive que lorsque les procédures judiciaires sont finalisées.

II.4. Situation financière de la société et performance au 31 décembre 2022

Compte tenu du résultat bénéficiaire de le 2022, la société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 295 millions de dinars au 31 décembre 2022. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes .
 - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2023-2028 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Ainsi et en tenant compte de la performance financière réalisée courant les trois derniers exercices et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

II.5. Cession partielle du compte courant actionnaire détenu par BINA HOLDING chez BINA CORP à Carthage Cement

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pouvoir recouvrir la créance BINA TRADE considérée presque douteuse pour un montant total de 20.438.483DT, des pourparlers avec les dirigeants de la société BINA HOLDING ont été engagés depuis le mois de mai 2022 pour assainir la créance de la société BINA TRADE à travers la cession par BINA HOLDING à Carthage Cement d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés

seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans dont 1.500.000DT ont été déjà payés par Carthage Cement à BINA HOLDING en 2022.

Cet accord a fait l'objet d'un accord au préalable par le conseil d'administration de Carthage Cement en date du 23&26/06/2022 et 15/02/2023 qui ont conditionné l'accord par l'obtention des suretés y afférentes auprès de la société BINA CORP lesquelles ont été autorisés par les sessions des conseils de BINA CORP du 1er novembre 2022 et du 19 décembre 2022 ainsi que l'AGO de BINA CORP réunie le 21 décembre 2022.

Ces accords ont fait l'objet d'un protocole d'accord à l'amiable entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence des sociétés BINA CORP et BINA TRADE signé en date du 28/02/2023.

Suite à ce protocole d'accord, un acte de cession de créance en date du 01 mars 2023 d'un montant de 41.119.701DT entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP a été signé ainsi que la signature en date du 1^{er} mars 2023 d'un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT (CC) en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CC et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CC pourrait recouvrir le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière (CC) et (ii) qu'elle pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CC.
- Un nantissement sur les actions de CC détenues par BINA CORP C, à hauteur de 20.500.000 actions CC. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT ; BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CC par le versement d'une quote-part du produit de cession.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes (« NCT ») telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

La société « Carthage Cement SA » détient 49% du capital de la société « MANDUCEM ». En vertu de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, la société « Carthage Cement SA » répond à la définition de société mère et devrait, de ce fait, établir des états financiers consolidés conformément aux dispositions de l'article 471 du même code.

Toutefois et étant donné que cette dernière est une société nouvellement créée et n'ayant pas enregistré de transactions significatives depuis sa création, elle n'a pas encore produit d'états financiers.

Ainsi Carthage Cement, n'a pas pu établir des états financiers consolidés pour l'exercice 2022. Toutefois, au vu du caractère non significatif de cette nouvelle entité, cette situation n'impacte pas les états financiers de Carthage Cement.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1. Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2. Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de

façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (autre que la cimenterie)	10 ans
Constructions cimenterie	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	Entre 6,6 et 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Courant l'exercice 2020, la société Carthage Cement a procédé au reclassement des pièces de rechange spécifiques parmi les immobilisations corporelles.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

Les pièces de rechange spécifiques sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

IV.3. Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4. Les charges à répartir

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service accordés au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en un plan de départ volontaire.

Ils sont résorbés sur une durée de trois ans à partir de leur engagement.

IV.5. Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats, clinker et quelques matières premières). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.6. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

IV.7. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.8. Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.9. Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

IV.10. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut

être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.11. Transactions en monnaie étrangère

Les achats et les règlements en monnaie étrangère sont convertis en DT selon le cours de change de la date d'opération, les ventes en devises sont converties en DT selon le cours de change moyen du mois précédant.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux en cours

VI-1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, le tribunal d'appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

VI-2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade (devenue BINA TRADE) a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et BINA TRADE, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

VI-3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2022 un solde de 1.821.752 DT, contre 1.804.462 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	1 205 514	897 505
Logiciels	745 671	741 470
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	363 336	334 335
Immobilisations incorporelles brutes	5 026 869	4 685 658
Amortissements des immobilisations incorporelles	-3 205 117	-2 881 196
Immobilisations incorporelles nettes	1 821 752	1 804 462

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2022 un solde net de 577.798.436 DT, contre 590.760.392 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	6 940 383	4 770 157
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	478 721 231	462 145 004
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Matériel de transport	1 657 228	1 565 237
Matériel industriel	17 956 892	17 636 801
Matériel informatique	2 073 312	1 813 822
Mobilier & Matériel de bureau	1 759 379	1 498 204
Installations techniques cimenterie	308 513 214	308 436 173
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	47 694 717	45 297 900
Pièces de rechanges spécifiques	15 649 456	9 427 113
Immobilisations corporelles en cours	16 790 649	17 000 152
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique	16 903 728	11 515 188
Immobilisations corporelles brutes	1 029 660 686	996 106 248
Amortissements des immobilisations corporelles	-451 862 250	-405 345 856
Immobilisations corporelles nettes	577 798 436	590 760 392

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			VCN au 31/12/2022
	Solde au 31/12/2021	Acquisitions 2022	Transfert 2022	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Dotation 2022	Solde au 31/12/2022	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	2 700 000	1 620 370	135 000	1 755 370	944 630
Logiciels	741 470	4 201	-	745 671	696 802	41 492	738 294	7 377
Licences	897 505	308 009	-	1 205 514	551 676	147 429	699 105	506 409
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	12 348	12 348	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	334 335	29 001	-	363 336	-	-	-	363 336
Total immobilisations incorporelles	4 685 658	341 211	-	5 026 869	2 881 196	323 921	3 205 117	1 821 752
Terrain	2 965 922	-	-	2 965 922	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 770 157	2 170 226	-	6 940 383	2 991 618	576 341	3 567 959	3 372 424
Carrière	111 707 060	-	-	111 707 060	35 746 259	2 234 141	37 980 400	73 726 660
Constructions	462 145 004	92 457	16 483 770	478 721 231	183 619 083	22 249 632	205 868 715	272 852 516
Installations techniques cimenterie	308 436 173	77 041	-	308 513 214	125 299 754	15 568 142	140 867 896	167 645 318
Installations climatiseurs	102 066	-	-	102 066	102 066	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	162 560	162 560	-	162 560	-
Matériel de transport	1 565 237	91 991	-	1 657 228	1 221 049	133 894	1 354 943	302 285
Matériel industriel	17 636 801	320 091	-	17 956 892	13 384 141	548 358	13 932 499	4 024 393
Matériel informatique	1 813 822	259 490	-	2 073 312	1 383 825	243 541	1 627 366	445 946
Mobilier & Matériel de bureau	1 498 204	261 175	-	1 759 379	1 097 560	152 033	1 249 593	509 786
Matériel ready Mix	62 889	-	-	62 889	35 234	4 717	39 951	22 938
Matériel acquis en leasing	45 297 900	2 396 817	-	47 694 717	38 821 237	2 058 138	40 879 375	6 815 342
Pièces de rechanges spécifiques	9 427 113	-	6 222 343	15 649 456	1 481 470	2 747 457	4 228 927	11 420 529
Immobilisations corporelles en cours (A)	28 515 340	27 885 150	-22 706 113	33 694 377	-	-	-	33 694 377
Total immobilisations corporelles	996 106 248	33 554 438	-	1 029 660 686	405 345 856	46 516 394	451 862 250	577 798 436
Total des immobilisations	1 000 791 906	33 895 649	-	1 034 687 555	408 227 052	46 840 315	455 067 367	579 620 188

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit au 31 décembre 2022 :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Titres de participation	669 716	669 716
Prêts au personnel	661 694	507 353
Dépôts et cautionnements versés	8 408 548	4 894 106
Immobilisations financières brutes	9 739 958	6 071 175
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	9 643 741	5 974 958

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à un solde net de 883.568 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Charges à répartir	10 181 163	10 181 163
Résorption des charges à répartir	-9 297 595	-7 175 399
Solde net des autres actifs non courants	883 568	3 005 764

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2022 à un solde net de 129.002.230 DT, contre 95.298.843 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 33.703.388 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Pièces de rechanges	22 527 279	23 198 561
Produits finis Agrégats	2 396 787	2 561 337
Produits semi-finis Agrégats	57 604 327	48 154 773
Stocks Ciments	3 668 156	2 660 113
Matières premières READYMIX	97 485	88 592
Stocks Matière premières cimenterie	13 132 550	1 503 819
Stocks Clinker	25 885 875	15 426 060
Emballages	4 214 450	1 654 094
Stock en transit	148 126	724 299
Total brut	129 675 035	95 971 648
Moins : Provisions	- 672 805	-672 805
Total net	129 002 230	95 298 843

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2022 à un solde net de 48.095.830T, contre 34.234.244 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 13.861.586 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Clients – Agrégats	19 846 378	19 809 188
Clients – Ciments	3 063 511	2 351 537
Clients - Ready mix	3 118 916	5 149 890
Clients Douteux	6 474 815	6 170 729
Clients, effets à encaisser	22 067 025	6 923 629
Total brut	54 570 645	40 404 973
Moins : Provisions /Clients	-6 474 815	-6 170 729
Total net	48 095 830	34 234 244

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022, à 78.122.398 DT, contre 67.468.969 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Etat impôts et taxes	20 725 756	13 907 942
BINA Trade (Voir note 27)	1 926 612	1 926 612
Créance sur des parties liées (Voir note 27)	755 609	760 069
Affaire Groupe FLS (*)	49 150 545	49 150 545
Avance BINA HOLDING	1 500 000	-
Produits à recevoir	1 072 751	829 489
Charges constatées d'avance	2 641 160	914 213
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
Avance sur loyer exploitation carrière	369 866	-
Total brut	78 562 443	67 909 014
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-440 045	-440 045
Total net	78 122 398	67 468 969

* Ce montant correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (cf note explicative II-1).

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent à la clôture de l'exercice 2022 un total de 16.723.677 DT, contre 9.186.099 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Placements en titres SICAV	1 087	2 854 220
Placements en titres	61 713	57 920
Banques (a)	11 465 533	5 752 757
Blocage et déblocage	5 096 344	495 829
Caisses	99 000	25 373
Total	16 723 677	9 186 099

(a) Le détail est le suivant :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Banque de Tunisie	1 225 441	524 685
Banque Tuniso-Koweitienne	138 093	947 097
Banque de Tunisie et des Emirats	44 519	101 432
Arab Tunisian Bank	9 997	440 340
Attijari Bank	-	154 364
Al Baraka Bank	10 908	33 659
Banque Nationale Agricole	33 595	305 785
Zitouna Bank	219	6 296
QNB	88 837	9 214
TSB	499 997	34 124
BIAT	7 084 800	-
North Africa International Bank	-	4 703
UIB	-	766
Société Tunisienne de Banque	587	339 946
BTL	2 328 540	2 841 153
ABC BANK	-	9 193
Total	11 465 533	5 752 757

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 203.138.572 DT au 31 décembre 2022, contre 167.488.200 DT au 31 décembre 2021. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	-44 385 872	-75 895 060
Amortissements différés	-285 768 020	-285 768 020
Total capitaux propres avant résultat de la période	167 488 200	135 979 012
Résultat de la période	35 650 372	31 509 188
Total des capitaux propres	203 138 572	167 488 200

La structure du capital se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

Liste des actionnaires	Structure du capital	
	Nombre d'action	% de détention
BINA CORP	138 146 603	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
Fethi Naifar	11 511 915	3,35%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Etablissements financiers	53 481 080	15,56%
Public	78 639 004	22,89%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(En millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2020	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-95 259 646	-285 768 020	19 364 586	135 979 012
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	19 364 586	-	-19 364 586	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	31 509 188	31 509 188
Soldes au 31 Décembre 2021	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-75 895 060	-285 768 020	31 509 188	167 488 200
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	31 509 188	-	-31 509 188	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-	35 650 372	35 650 372
Soldes au 31 Décembre 2022	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-44 385 872	-285 768 020	35 650 372	203 138 572

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31/12/2021			Mouvement de l'exercice					Solde au 31/12/2022		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Encaissement nouveaux LT et rééchelonnement	Reclassement LT	Additions CT/ Rééchelonnement	Reclassement CT	Remboursements CT et rééchelonnement	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AMEN BANK	16 374 408	15 230 658	1 143 751	-	-1 026 720	1 450 000	1 026 720	-2 133 771	15 690 638	14 203 938	1 486 700
ATB	8 000 000	7 069 767	930 233	-	-744 186	-	744 186	-744 186	7 255 814	6 325 581	930 233
ATTIJARI	15 759 766	14 865 347	894 419	-	-1 008 852	-	1 008 852	-941 881	14 817 885	13 856 495	961 390
BH	53 623 545	50 148 802	3 474 743	-	-3 494 449	-	3 494 449	-3 196 316	50 427 229	46 654 353	3 772 876
BIAT	22 264 444	20 193 333	2 071 111	-	-2 071 111	-	2 071 111	-2 071 111	20 193 333	18 122 222	2 071 111
BNA	57 639 611	51 596 749	6 042 862	-	-5 578 027	-	5 578 027	-5 578 027	52 061 584	46 018 722	6 042 862
BT	76 511 275	68 740 590	7 770 685	-	-7 172 940	-	7 172 940	-7 172 940	69 338 335	61 567 650	7 770 685
BTE	9 336 055	9 081 644	254 411	-	-647 580	-	647 580	-254 411	9 081 645	8 434 064	647 581
BTK	16 849 080	15 027 557	1 821 522	-	-1 821 522	-	1 821 522	-1 821 522	15 027 557	13 206 035	1 821 522
BTL	22 083 333	19 375 000	2 708 333	-	-2 500 000	-	2 500 000	-2 500 000	19 583 333	16 875 000	2 708 333
STB	51 273 377	45 823 563	5 449 814	-	-5 030 598	-	5 030 598	-5 449 814	45 823 562	40 792 965	5 030 597
TSB	16 089 002	14 689 959	1 399 043	2 538 127	-2 668 107	-	2 668 107	-1 399 044	17 228 085	14 559 979	2 668 106
Total des emprunts	365 803 896	331 842 969	33 960 927	2 538 127	-33 764 092	1 450 000	33 764 092	-33 263 023	336 529 000	300 617 003	35 911 997

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2022 un solde de 1.792.983 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse des crédits bail par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2023	1 508 346	1 199 124	309 222
2024	1 364 743	1 218 759	145 984
2025	505 809	466 533	39 276
2026	88 809	81 098	7 711
2027	27 996	26 593	1 403
Total général	3 495 703	2 992 107	503 596
Total à moins d'un an	1 508 346	1 199 124	309 222
Total à plus d'un an	1 987 357	1 792 983	194 374

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2022 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA*	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA*	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356

* Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II-1).

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2022:

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 291 369	1 426 242
Autres provisions pour risques et charges	4 231 610	5 502 303
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	6 524 240	7 929 806

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2022 un solde de 60.622.314 DT, contre 40.994.249 DT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Fournisseurs d'exploitation	44 181 750	26 826 765
Fournisseurs, effets à payer	15 771 231	13 442 513
Fournisseurs d'immobilisations	574 865	630 503
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Retenue de garantie	92 985	92 985
Total	60 622 314	40 994 249

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2022, un total de 141.429.506 DT, contre 117.685.304 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Clients, avances et acomptes	56 700 989	23 792 348
Etat impôts et taxes	68 975 587	73 745 598
Loyer Exploitation carrière	-	1 057 653
Rémunérations dues au personnel	1 027 884	1 307 477
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592
CNSS	9 134 312	11 169 386
Personnel, charges à payer	3 505 875	3 994 777
Congés à payer	537 869	598 072
Autres passifs courants	1 247 347	1 715 313
Provisions pour risques et charges	64 339	106 186
Compte d'attente	192 712	155 902
Total	141 429 506	117 685 304

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2022 un solde de 95.689.658 DT, contre 87.029.766 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	35 911 997	33 960 927
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	1 199 124	1 130 358
Intérêts courus	2 185 127	2 519 546
Billets de trésorerie	1 750 000	4 065 277
Crédits de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	27 798 456	25 147 000
Crédits financement devises	2 823 582	4 855 028
Concours bancaires	24 021 372	15 351 630
Total	<u>95 689 658</u>	<u>87 029 766</u>

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2022 un solde de 24.021.372 DT contre 15.351.630 DT au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Banque de Tunisie	3 453 486	1 873 385
Arab Tunisian Bank	1 835	1 358
Attijari Bank	1 922 574	-
Banque Nationale Agricole	5 038 999	4 248 247
BH Bank	5 436 996	4 295 978
North Africa International Bank	210	-
UIB	72	-
Société Tunisienne de Banque	4 776 508	3 152 688
Amen Bank	2 875 585	1 491 055
BIAT	-	2 776
BTL	515 026	286 143
Arab Banking Corporation	81	-
Total	<u>24 021 372</u>	<u>15 351 630</u>

B/ RESULTAT DE L'EXERCICE

NOTE N°17 : REVENUS

Les revenus enregistrés en 2022 s'élèvent à 366.979.942 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Ventes des produits de carrière	16 926 470	15 203 532
Ventes de béton prêt à l'emploi	11 893 596	9 625 176
Ventes Clinker à l'export	5 587 278	18 251 714
Ventes ciments	329 288 586	279 764 605
Pompage et transport Béton	2 454 610	2 248 602
Chargements et transports Agrégat	741 692	663 010
Chargements et transports Ciment	87 710	212 175
Total	<u>366 979 942</u>	<u>325 968 814</u>

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Travaux piste carrière	1 064 179	674 785
Travaux préparatoires	4 931 837	2 203 819
Aménagements front	5 347 715	9 159 416
Aires de stockage	3 848 796	3 050 977
Production immobilisée RM	-	1 383
Total	<u>15 192 527</u>	<u>15 090 380</u>

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Explosifs	3 023 546	2 363 880
Gasoil et Lubrifiants	4 475 440	4 345 923
Pièces de rechange	7 008 621	12 845 085
Achats de matières premières Ready mix	2 559 466	1 688 352
Achats de matières consommables cimenterie	93 513 443	54 994 312
Achats emballages	23 329 215	19 521 387
Autres achats	8 316 305	8 477 384
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	83 737 816	44 441 166
Achats non stockés de matières et fournitures	1 510 313	1 294 745
Variation de stocks des pièces de rechange	- 2 536 003	-3 449 557
Variation de stocks des matières premières Ready mix	-8 894	6 109
Variation de stock matières premières cimenterie	-14 189 088	3 532 080
Total	<u>210 740 180</u>	<u>150 060 866</u>

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Salaires et compléments de salaires	28 988 567	30 452 074
Cotisations sociales	6 213 216	6 362 403
Autres charges sociales	669 548	961 363
Total	<u>35 871 331</u>	<u>37 775 840</u>

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	323 921	301 274
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	46 516 394	43 254 129
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	2 122 196	3 372 421
Dotations aux provisions pour risques et charges	229 460	464 862
Dotations aux provisions pour créances douteuses	880 228	1 970 416
Reprise sur provisions et amortissements	-2 253 016	-2 047 428
Total	<u>47 819 183</u>	<u>47 315 674</u>

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Loyers et charges locatives	3 497 758	5 113 114
Entretiens et réparations	8 076 751	8 946 266
Assurances	2 337 891	2 258 893
Études, recherches et divers services extérieurs	73 307	80 078
Jetons de présence	67 250	91 000
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>14 052 957</u>	<u>16 489 351</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 344 551	1 988 290
Publicités, publications, relations publiques	143 255	117 154
Déplacements, missions et réceptions	767 453	690 257
Dons et subventions	739 894	734 310
Transports	6 847 829	4 695 598
Frais postaux et de télécommunications	286 881	208 793
Services bancaires et assimilés	749 297	902 387
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>11 879 160</u>	<u>9 336 789</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	468 673	665 629
T.C.L	184 723	147 278
Droits d'enregistrement et de timbres	12 802	67 454
Autres impôts et taxes	141 155	159 289
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>807 353</u>	<u>1 039 650</u>
Transfert de charges (autres charges)	-29 052	-31 398
Total des autres charges d'exploitation	<u>26 710 418</u>	<u>26 834 392</u>

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Intérêts sur emprunts	32 236 261	32 901 557
Intérêts sur leasing	438 561	492 212
Agios débiteurs	1 750 292	1 490 979
Frais d'escomptes	10 271 780	8 670 483
Pertes de change	594 814	-375 947
Pénalités de retards	567 948	694 544
Total	<u>45 859 656</u>	<u>43 873 828</u>

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	15 023	85 421
Produits sur les placements	3 793	8 677
Produits financiers	59 537	43 818
Total	78 353	137 916

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Remboursement Assurance	642 328	118 598
Vente conteneurs et palettes	5 363	15 175
Autres gains ordinaires *	363 713	4 675 033
Vente déchets ciment	5 180	171 874
Total	1 016 584	4 980 680

**Les autres gains ordinaires enregistrés en 2021 correspondent principalement à l'annulation des pénalités sur les dettes fiscales suite à l'amnistie fiscale décrétée par la loi de finance 2022.*

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	-399 711	-166 023
Autres (pertes ordinaires)	-117 510	-20 961
Total	-517 221	-186 984

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉS

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-1).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2022 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2022 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 1.031.410 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA Trade les frais de location d'une voiture de tourisme (loyer mensuel de 1.500 DT) ainsi que les frais d'entretien et réparation correspondant (2.978 DT) pour un montant annuel de 19.478 DT.

Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 189.357 DT au 31 décembre 2022.

L'encours net des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2022 à 20.249.126 DT.

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Traites et chèques impayés	16 444 205	16 777 390
Factures impayées	931 830	931 830
Autres créances	1 926 612	1 926 612
Effets en coffre	1 135 836	1 135 836
Total des créances BINA TRADE	20 438 483	20 771 668
Solde fournisseur BINA TRADE	-189 357	-202 724
Solde BINA TRADE net	20 249 126	20 568 944

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2022 s'élève à un montant hors taxes de 718.040 DT.
- La charge d'électricité facturée par Monsieur Fathi Neifar en 2022 est de 103.400 DT.
- Le solde à payer au 31 décembre 2022 est de 14.679 DT.

4- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
BINA Holding	1 523 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	127 021	131 487
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	2 255 609	760 075
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2022 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 127.021 DT au 31 décembre 2022.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT.

Aucune facturation n'a été effectuée en 2022. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2022.

- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.

Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2022.

- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, Carthage Cement a réalisé en 2022 des ventes à l'export avec la société MANDUCEM pour un de 1.257.668 DT. Au 31 décembre 2022, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 1.066.562 DT et correspond principalement à la dernière opération de vente de clinker effectuée en novembre 2022.

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagements donnés	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	655 977
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	790 443 346
*Nantissement	720 700 634
c) Effets escomptés et non échus et Factoring	59 477 860
d) Impayés Commerciaux non débités	98 562
TOTAL	1 5 71 376 379
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	11 370 000
TOTAL	11 370 000

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2022 :

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021	CHARGES	31/12/2022	31/12/2021	SOLDES	31/12/2022	31/12/2021
Revenus	366 979 942	325 968 814						
Production immobilisée	15 192 527	15 090 380						
Variation des stocks de produits finis et des encours	20 752 860	-7 865 742						
Total	402 925 329	333 193 452	Achats consommés	210 740 180	150 060 866	Marge sur coût matière	192 185 149	183 132 586
Marge sur coût matière	192 185 149	183 132 586	Autres charges externes	25 903 065	25 794 742	Valeur ajoutée	166 282 084	157 337 844
Valeur ajoutée	166 282 084	157 337 844	Impôts et taxes	807 353	1 039 650			
			Charges de personnel	35 871 331	37 775 840			
				36 678 684	38 815 490	Excédent brut d'exploitation	129 603 400	118 522 354
Excédent brut d'exploitation	129 603 400	118 522 354	Autres pertes ordinaires	517 221	186 984			
Autres gains ordinaires	1 016 585	4 980 680	Charges financières nettes	45 859 656	43 873 828			
Produits de placement	78 353	137 916	Dotations aux amortissements et aux provisions	47 819 183	47 315 674			
			Impôts sur les sociétés	851 906	755 276			
Total	130 698 338	123 640 950	Total	95 047 966	92 131 762	Résultat des activités ordinaires	35 650 372	31 509 188

RAPPORT GENERAL

Tunis le 09 juin 2023

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 203.138.572 DT, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 35.650.372 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelles des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, la société a fait l'objet courant les exercices antérieurs de plusieurs contrôles fiscaux qui demeurent non clôturés à la date du présent rapport. La provision constatée au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 en couverture à ces contrôles s'élève à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits).

Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

2. Comme indiqué dans les notes II .1 aux états financiers, la cour d'appel a rendu un jugement courant 2019 au titre de l'affaire de surfacturation opposant la société aux constructeurs de la cimenterie et d'autres parties tierces. Le jugement a été émis en faveur de CARTHAGE CEMENT en condamnant les parties inculpées à la restitution d'une somme de 30 millions d'Euro (selon le cours historique) à CARTHAGE CEMENT. Suite à ce jugement, CARTHAGE CEMENT a procédé à la prise en compte des effets de ce jugement dans ses livres ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain net de 16.542.610 DT dans les états financiers clôturés le 31 décembre 2020. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT a porté cette affaire en cassation réclamant, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payées, des pénalités de retard complémentaires ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation (les pénalités de retard ont été estimés par un expert judiciaire à 109 millions de dinars au 31 mai 2020). CARTHAGE CEMENT a décidé aussi de suspendre la constatation des intérêts au titre du compte courant de LAZHAR STA à compter du mois d'octobre 2019 (estimés à 15,8 millions de dinars depuis cette date jusqu'au 31 décembre 2022).

Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre opinion, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, les réponses manquantes pourraient nous conduire à étendre l'étendue de nos investigations et à réexaminer nos conclusions.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur brute de 129.675.035 DT provisionnée à hauteur de 672.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût). Pour l'inventaire physique des produits agrégats et clinker, la société fait appel à un expert géologue.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à assister à l'inventaire physique des stocks, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant les stocks.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 54.570.645 DT et provisionnées à hauteur de 6.474.815 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

1. La note II.5 aux états financiers décrivant l'accord à l'amiable conclu entre la société et BINA HOLDING concernant la résolution de la situation de la créance de 20.438.483 DT détenue par CARTHAGE CEMENT sur « BINA TRADE » (partie liée) au 31 décembre 2022 et qui demeure impayée depuis plusieurs années. En vertu de cet accord, signé en 2023, BINA HOLDING a cédé à CARTHAGE CEMENT le compte courant qu'elle détenait sur la société BINA CORP à hauteur de 41.119.701 DT dont un montant de 20.438.483 DT au titre de compensation avec la créance BINA TRADE. Cet accord a été autorisé par le conseil d'administration de votre société réuni le 15 février 2023.
2. Les notes II.2 et II.3 aux états financiers faisant état des deux affaires suivantes :
 - Affaire intentée contre NLS (qui était chargée de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de FLS Smith) et portant sur un soupçon de commission illégale au titre de la production de clinker. Cette affaire est actuellement au stade des investigations.

- Un différend opposant CARTHAGE CEMENT à la société NLS. CARTHAGE CEMENT réclame un montant de 12.6 MDT relatif principalement à la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. Cette affaire est actuellement en phase de conciliation entre les deux parties.

Les procédures liées aux deux affaires susmentionnées sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI

RAPPORT SPECIAL

Tunis le 09 juin 2023

Messieurs les actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- 1- Le conseil d'administration de CARTHAGE CEMENT réuni le 23 et le 29 juin 2022 a autorisé à la direction générale d'accorder une avance de 1.500.000 DT à BINA HOLDING afin de lui permettre d'honorer des engagements urgents envers l'administration fiscale. Cette avance rentre dans le cadre de l'application du protocole d'accord amiable conclu entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT courant le premier trimestre de 2023 autorisé par le conseil d'administration du 15 février 2023. En vertu de cet accord, BINA HOLDING a cédé à CARTHAGE CEMENT le compte courant qu'elle détenait sur la société BINA CORP à hauteur de 41.119.701 DT dont un montant de 20.438.483 DT au titre de compensation de la dette commerciale due par BINA TRADE à CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2022.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 :

- 1- La société a conclu courant 2020 avec les banques des accords de consolidation et de rééchelonnement des dettes à moyen et long terme pour un montant global de 346.690.096 DT moyennant une période de grâce de 18 mois et un taux d'intérêts de TMM+1,5%. Cette transaction a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 03 janvier 2020. Le détail par banque se présente comme suit :

Banques	<u>Montant en DT</u>
Amen Bank	1 375 246
BTK	18 509 341
Attijari Bank	16 210 000
Arab Tunisian Bank	8 000 000
BH Bank	54 879 617
STB	53 116 048
Banque de Tunisie	79 500 000
BNA	59 963 789
BIAT	23 300 000
BTL	22 500 000
BTE	9 336 055
<u>Total</u>	<u>346 690 096</u>

- 2- La société a conclu courant 2019 un accord de consolidation des dettes bancaires pour un montant de 16.000.000 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 1.650.088 DT.
- 3- Au 31 décembre 2022, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 2.992.107 DT dont 1.199.124 DT à moins d'un an et 1.792.983 DT à plus d'un an.
- 4- Au 31 décembre 2022, le solde des concours bancaires s'élève à 24.021.372 DT.
- 5- Au 31 décembre 2022, le solde des billets de trésorerie, des crédits de gestion et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 1.750.000 DT, 27.798.456 DT et 2.823.582 DT.
- 6- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINA CORP» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes de ces deux conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les

intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées.

Suite à la décision de la cour d'appel relative à l'affaire de surfacturation de la cimenterie telle que décrite au niveau de la note II-1 aux états financiers, la société a arrêté depuis octobre 2019 le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

Par ailleurs, et dans le ce cadre de l'opération d'augmentation du capital approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et conformément à la décision du conseil d'administration du 26 mars 2020, le compte courant de BINA CORP y compris les intérêts nets d'impôts ont été convertis dans le capital social à hauteur 51.669.241 DT en nominal et 10.333.848 DT comme prime d'émission.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent, à la clôture de l'exercice 2022, un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

- 7- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. L'encours des créances détenues par CARTHAGE CEMENT sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2022 à 20.438.483 DT (y compris les effets escomptés et non échus). Cette créance a fait l'objet d'un accord à l'amiable de compensation sur le compte courant BINA CORP et qui a été cédé par BINA HOLDING à CARTHAGE CEMENT (voir section A ci-haut)
- 8- La société BINA Trade a facturé en 2022 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 1.031.410 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA Trade les frais de location d'une voiture de tourisme (loyer mensuel de 1.500 DT) ainsi que les frais d'entretien et réparation correspondant (2.978 DT) pour un montant annuel de 19.478 DT. Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez CARTHAGE CEMENT s'élève à 189.357 DT au 31 décembre 2022.
- 9- En date du 27 juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à

compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2022 s'élève à un montant hors taxes de 718.040 DT. La charge d'électricité facturée par Monsieur Fathi Neifer en 2022 est de 103.400 DT. Le solde à payer au 31 décembre 2022 est de 14.679 DT

- 10- La société « Les Carrelages de Berbères » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2022 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société CARTHAGE CEMENT détient une créance envers « Les Carrelages de Berbères » qui s'élève à 127.021 DT au 31 décembre 2022.
- 11- Les ventes export réalisées au cours de l'année 2022 avec la société MANDUCEM totalisent un montant de 1.257.668 DT. Au 31 décembre 2022, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 1.066.562 DT et correspond principalement à la dernière opération de vente de clinker effectuée en novembre 2022.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Le conseil d'administration du 2 juillet 2020, a renouvelé le mandat de Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société pour une durée de trois ans prenant fin le 30 juin 2023 et lui a accordé une augmentation de 3.000 DT dans sa rémunération mensuelle nette.

- L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022 a fixé les jetons de présence à accorder aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 pour 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT et a fixé la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique et de rémunération au titre du même exercice à 1.000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT nets par administrateurs.

Les obligations et engagements de la société CARTHAGE CEMENT envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en DT) :

En DT	Rémunération
<i>Rémunérations et avantages accordés au directeur général</i>	
Rémunérations accordées au directeur général en 2022 (y compris la prime 2021) et les charges patronales	471 181
Provision pour prime de bilan et le 13 ^{ème} mois à verser en 2023 (y compris les charges patronales)	56 188
Avantages en nature accordés aux directeur général	25 494
<i>Jetons de présence accordés aux administrateurs</i>	56 000
<i>Rémunérations accordées aux membres du comité d'audit</i>	7 500
<i>Rémunérations accordées aux membres des comités de recrutement et stratégique en brut</i>	3 750

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

			(TND)
A C T I F S	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 764	8 764
Moins : Amortissements		7 031	5 655
	1	1 732	3 108
Immobilisations corporelles		268 206	268 206
Moins : Amortissements		142 591	97 903
	2	125 615	170 303
Immobilisations financières		661 804	4 899
Moins : Dépréciation		2 199	2 199
	3	659 605	2 700
Total des Actifs Immobilisés		786 953	176 111
Autres Actifs non courants		0	0
Total des Actifs non courants		786 953	176 111
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks			
Moins : Dépréciation			
		0	0
Clients et comptes rattachés		2 078 823	2 067 773
Moins : Provisions		1 352 010	1 352 010
	4	726 813	715 764
Compte de régularisation et autres actifs courant		4 319 371	4 004 365
Moins : Provisions		65 578	65 578
	5	4 253 794	3 938 787
Placements et autres actifs financiers	6	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 464 794	1 528 686
Total des Actifs courants		6 445 401	6 183 237
Total des Actifs		7 232 353	6 359 348

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

(TND)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
Capital social		2 716 000	1 000 000
Capital souscrit - non appelé		-858 000	
Réserves Légales		100 000	63 583
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		667 057	391 770
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		2 625 057	1 455 353
Résultat de l'exercice		157 594	511 704
Total des capitaux propres avant affectation	8	2 782 650	1 967 057
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		19 307	19 307
Emprunts bancaires			
Total des passifs non courants		19 307	19 307
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	12 502	29 609
Autres passifs courants	10	4 417 894	4 343 375
Concours bancaires et autres Passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		4 430 395	4 372 984
Total des passifs		4 449 703	4 392 291
Total des capitaux propres et des passifs		7 232 353	6 359 348

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Revenus	11	1 377 677	2 004 050
Autres produits		44 306	15 269
Marge Brute		1 421 983	2 019 318
Variation des stocks			
Achats	12	187 514	371 822
Charges de personnel	13	137 440	87 863
Dotations aux amortissements et provisions		46 063	126 497
Autres charges d'exploitation	14	832 351	738 544
Résultat d'exploitation		218 615	694 593
Charges financières nettes	15	5 382	30 684
Produits financiers	16	6 150	27 933
Autres produits ordinaires		4 744	309
Autres pertes ordinaires		3 892	36 360
Résultats des activités ordinaires avant impôts		220 235	655 791
Impôt sur les bénéfices		62 641	144 087
Résultat des activités ordinaires après impôts		157 594	511 704
Résultat net de l'exercice		157 594	511 704
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat de l'exercice après modification comptable		157 594	511 704

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	TND	
LIBELLE	2 022	2 021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	157 594	511 704
Dotations aux amortissements et aux prov.	46 063	126 497
Variation :		
Clients	-11 049	-225 365
Stocks		
Autres créances	-315 006	109 038
Placements		
Fournisseurs et autres dettes	9 412	-76 398
Plus values sur cession d'immobilisation		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-112 987	445 477
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant des investissements gros entretiens		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	0	-38 888
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-656 905	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décaissements provenant de l'octroi des prêts		
Encaissements provenant des cession d'immobilisations financières		
Flux liés aux réserves du fonds social		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-656 905	-38 888
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	906 000	
Remboursements des emprunts en principal et intérêts		
Dividendes et autres distributions payées	-200 000	-100 000
Dividendes et autres distributions reçues		
Dividendes versés		
Encaissements / Décaissements pour acquisition SICAV		
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	706 000	-100 000
Variation de la trésorerie	-63 892	306 588
Trésorerie du début d'exercice	1 528 686	1 222 097
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 464 794	1 528 686

Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

✓ **Forme de la société et structure de capital**

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et la loi de l'investissement n°2016-71 du 30 septembre 2016 et les textes subséquents.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 Janvier 2022, le capital de la société a passé de **1.000.000 Dinars** à **2.716.000 Dinars** divisé en **135.800** actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, dont 50.000 actions totalement libérées et 135.800 actions libérées de la moitié. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	52 500	1 050 000	38,7%
ONAS	15 000	300 000	11%
STB INVEST (SICAR)	15 000	300 000	11%
STEG INTERNATIONAL Services	15 000	300 000	11%
STUDI INTERNATIONAL	8 500	170 000	6,4%
SCET	7 500	150 000	5,5%
COMETE Immobilière	7 500	150 000	5,5%
Personnes physiques	14 800	296 000	10,9%
TOTAL	135 800	2 716 000	100%

✓ **Objet :**

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

B/Faits marquants de l'exercice 2022

- ✓ SONEDE INTERNATIONAL a procédé à une augmentation de son capital suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 Janvier 2022 en passant de **1.000.000 dinars** à **2.716.000 dinars**.

- ✓ En 2022, SONEDE INTERNATIONAL a participé à concurrence de 67% dans le capital de la société SBA des Eaux ayant pour activité la réalisation d'un projet d'affermage du réseau d'eau potable en milieu rural au BENIN. Ladite participation s'élève à **656.905 dinars**.

- ✓ Le résultat net de l'exercice **2022** est de **157.594 dinars** contre **511.704 dinars** pour **2021**, soit une baisse de **69%** qui a été engendré principalement par la baisse du chiffre d'affaires qui a passé en **2021** de **2.019.318 dinars** à **1.377.677 Dinars** en **2022**.

C/Principes comptables appliqués

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;

- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

- ✓ Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

1. Unité monétaire :

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

2. Exercice social :

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

3. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

5. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

6. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

7. Autres charges d'exploitation :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

✓ PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

✓ Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

✓ **Les primes du personnel extérieur détaché permanent :**

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **3.000 Dinars**.

✓ **Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :**

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Cette rubrique s'élève à **8.764 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars** et un site Web pour **3.480 Dinars**.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2022 est de **268.206 Dinars**, amortie à hauteur de **142.591 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2022

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2021	Reclas. Et Acquisition 2022	Cession 2022	Valeur Brute au 31/12/2022	Tx Amt	Cumul Amt au 31/12/2021	Dotation aux Amt 31/12/2022	Régul Amt CAC en 2022	Cumul Amt au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Site WEB	3 480			3 480	33%	606	1 148		1 755	1 726
Logiciels	5 284			5 284	33%	5 049	227		5 277	7
Equipements de bureaux	18 395			18 395	20%	11 932	1 460		13 392	5 003
Matériel Informatique	43 537			43 537	33%	34 574	5 007		39 581	3 956
Matériel de transport	179 026			179 026	20%	47 064	35 805		82 869	96 156
Installations et Agencements	27 249			27 249	10%	4 333	2 416		6 749	20 500
TOTAL	276 970	0	0	276 970		103 559	46 063	0	149 622	127 347

NOTE 3 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **659.605 dt** au 31 Décembre 2022. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Dépot et cautionnements	2 700	2 700
Participation au capital de SOGES (Sénégal)	2 199	2 199
Titres de participation SBA (a)	656 905	
Total brut	661 804	4 899
Provision sur participation SOGES	2 199	2 199
TOTAL	659 605	2 700

(a): Participation SBA des Eaux

✓ Objet :

La société SBA des Eaux est une société anonyme de de droit béninois créée en Février 2022 et ayant pour objet notamment:

- L'exploitation des moyens de production, de transport et de distribution d'eau potable ;
- La gestion du service public de l'eau potable;
- La réalisation des travaux d'entretien et de réparation de toute nature et de tous les biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable;
- La réalisation des travaux de renouvellement des biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable ainsi que des travaux de densification des réseaux de distribution d'eau potable et des travaux de mise en conformité des ouvrages et équipements;
- La réalisation de branchements particuliers et de bornes fontaines publiques;
- L'achat, la vente, la location et la maintenance d'engins et de matériels nécessaires à la réalisation des travaux de mise en conformité, de renouvellement et de densification du réseau de distribution d'eau potable;
- Les études techniques et les prestations de services relatives à la production, au transport et à la distribution d'eau potable;

✓ **Capital social de la société « SBA des eaux » :**

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) de FRANCS CFA (soit l'équivalent d'environ 980.000 dinars tunisiens). Il est divisé en vingt mille (20.000) actions de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, toutes de même catégorie, numérotées de 1 à 20.000, souscrites entièrement et libérées du quart à la constitution.

Immobilisations Financières	% de détention	Coût d'acquisition	Provision constituée	VNC
SOGES	5%	2.199	2.199	0
SBA DES EAUX	67 %	656 905		656 905
DEPOT ET CAUTIONNEMENT		2 700	0	2 700
TOTAL		661 804	2 199	659 605

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes « Clients et comptes rattachés » s'élèvent à **726 813 Dinars** en 2022 contre **715.764 Dinars** en 2021.

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
SOGES/MSA	19 685	19 685
AWMC	48 297	27 133
OMMP	324	324
STE	1 090 657	1 090 657
STE AVENANT	206 565	206 565
SNDE MAURITANIE	402 602	361 020
SCET Tunisie	128 397	261 058
THE REGIONAL ENV CENTER	7 969	7 969
CNT	0	87 711
BEST ENGINEERING SOUSSE	4 126	5 651
STE BENIN	156 470	
STE KOWEIT	13 732	
BRUT	2 078 823	2 067 773
Provisions Clients (TCHAD +MSA) (4-1)	1 316 908	1 316 908
Provisions Clients (AWMC)	27 133	27 133
Provisions Clients (REC)	7 969	7 969
Total provisions	1 352 010	1 352 010
TOTAL	726 813	715 764

Note 4-1 . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles. (Pour de plus amples détails voir note 5-2)

NOTE 5 : Autres actifs courants

Au 31 Décembre 2022, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **4.253.794 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Fournisseurs Avances et acomptes	15 426	4 000
Crédit TVA	31 600	13 017
Acompte provisionnel payé	123 775	38 284
ETAT RS VENTE	735	1 159
Retenue COVID		223
Sous Total	171 536	56 683
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	4 868	4 765
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (5-1)	177	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2015 (5-1)	17 638	17 638
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (5-1)	69 436	69 436
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (5-1)	150 228	150 228
Projet REC	47 351	47 351
Produits à recevoir	200 005	321
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente (5-2)	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente (5-2)	843 623	843 623
Charges constatées d'avance	6 956	6 590
Sous Total	4 147 835	3 947 682
Autres provisions	18 227	18 227
Provision sur projet REC	47 351	47 351
Total provisions	65 578	65 578
TOTAL	4 253 794	3 938 787

Note 5-1 : Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2022 à **237.479 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 252 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentiel entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 227 dinars**.

Note 5-2 : Projet « action urgente au TCHAD »

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONAL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en Euro revient à SONEDE INTERNATIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2022, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF. Ces montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients » **1.297.222 Dinars**, est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

Le solde des « Placements et autres actifs financiers » est nul fin 2022 .

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2022 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
STB DINAR	68 015	38 452
STB EURO	102 874	1 265 686
STB DOLLARS	385 478	222 550
STB DINAR REC	97	97
STB AUGMENTATION DU CAPITAL	905 969	
CAISSE	2 361	1 901
TOTAL	1 464 794	1 528 686

NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021	1 000 000	63 583	391 770	511 704	1 967 056
Augmentation du capital selon PV de l'AGE du 28-01-2022	1 716 000				1 716 000
Augmentation du capital selon PV de l'AGE du 28-01-2022	- 858 000				-858 000
Affectation du résultat selon AGO du 30-03- 2022		36 417	275 287	-511 704	-200 000
Résultat de l'exercice				157 594	157 594
Solde au 31/12/2022	1 858 000	100 000	667 056	157 594	2 782 650

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 Décembre 2022, la valeur de cette rubrique étant de **12.502 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Fournisseurs	3 856	20 963
Fournisseurs RG PROJET REC	8 645	8 645
TOTAL	12 502	29 609

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2022 est de **4.417.894 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Dettes provisionnées pour congés payés	8 283	13 525
Receveur des finances	28 020	24 484
Impôt à payer	50 878	136 081
RS sur placement	0	4 742
CSS à payer	3 325	9 005
CNRPS	7 416	3 208
Prévoyance	1 713	455
Capital décès	623	165
CNSS	5 579	4 157
Charges à payer	70 699	69 954
Facture SONEDE	37 644	33 664
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	152 384
Provisions pour risques projet Mauritanie	0	44 306
Actionnaires compte de dividendes	34 264	31 488
Actionnaires opérations sur le capital	48 000	
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Créditeurs divers Action Urgente (10-1)	2 807 553	2 807 553
OSEF Créditeurs divers Avenant Action Urgente (10-1)	843 623	843 623
Autres prestataires de services	248 823	95 513
Total	4 417 894	4 343 375

Note (10-1) Dettes OSEF :

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

Notes État de Résultat

NOTE 11 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à **1.377.677 Dinars** en 2022 contre **2.004.050 Dinars** en 2021 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
CA export	1 374 177	1 994 713
NIJER	0	59 733
ARABIE SAOUDITE	0	133 255
OUZBEKISTON	21 025	27 271
DJIBOUTI	16 525	118 159
MAURITANIE FORMATION	0	11 512
DAO MAURITANIE NOUADHIBOU	381 666	362 043
BENIN	651 665	0
MALI	78 754	0
KUWEIT	13 732	0
GABON	157 478	769 094
GUINEE	53 331	467 227
MARCHE LOCAL	3 500	9 336
BEST ENG	3 500	0
Total	1 377 677	2 004 050

NOTE 12 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **187.514 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Achat carburant	10 166	8 575
Achat fournitures	2 758	5 634
Eau électricité	2 668	1 203
Autres achats	1 666	9 315
Sous Total 1	17 258	24 726
FACTURES SONEDE	123 540	137 873
Achats de prestations de services	46 716	209 223
Sous Total 2	170 256	347 096
Total	187 514	371 822

NOTE 13 : Charges de personnel

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **137.440 Dinars** en 2022 contre **87.863 Dinars** en 2021.

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Rémunération détachés longue durée	45 740	0
Salaires autres que les détachés LD	74 582	64 714
Provisions congés payés	-5 242	2 232
Salaire sivp	9 523	9 497
Charges patronales	12 837	11 420
Total	137 440	87 863

NOTE 14 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Locations	19 955	18 908
Entretien et réparation	2 414	1 828
Primes assurance	9 567	9 567
Primes d'assurance	5 895	0
Services extérieurs divers	761	15 656
Total des Services extérieurs	29 025	45 959
Prime du personnel extérieur détaché permanent	46 902	39 835
Personnel extérieur à l'entreprise	1 440	1 412
Personnel Détachés courtes durées	140 953	239 817
Honoraires	74 896	14 051
Jetons de présence	11 250	11 250
Reception	6 000	2 691
PERDIUM et prime d'expatriation	295 626	115 729
Transports biens et personnel	6 407	543
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	0	24 800
Frais postaux	3 623	3 091
Publicités publications relations publiques	20 038	14 057
Services bancaires	1 291	2 592
Déplacements	72 818	92 044
Divers	819	4 558
Total Autres services extérieurs	682 062	566 470
TCL	1 350	2 016
TIMBRES DE VOYAGE	660	600
Pénalité de retard	1 830	788
Droits et taxes	23 010	11 674
RS LIBERATOIRE GABON	31 496	111 037
Impôts Projet Mauritanie	33 356	0
Impôts Projet Bénin	29 562	0
Total Impôts, taxes	121 264	126 115
Total	832 351	738 544

NOTE 15 : Charges financières nettes

Au 31 Décembre 2022, les charges financières nettes totalisent **5.382 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Pertes de change	2 140	11 537
Pertes de change latentes	3 243	19 147
Total	5 382	30 684

NOTE 16 : Produits financiers

Au 31 Décembre 2022, les produits financiers totalisent **6.150 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Agios créditeurs	-1448	-3859
Gain de change	-1 560	-15 936
Gain de change latent	-3 143	-8 137
Total	-6 150	-27 933

Notes État de flux de trésorerie

NOTE 17 : Dividendes versés

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire les actionnaires ont décidé de procéder à une distribution de dividendes pour un montant total de 200.000 dt.

NOTE 18 : Variation de la trésorerie

Au 31 Décembre 2022, la variation de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021	Variation
STB DINAR	68 015	38 452	29 563
STB EURO	102 874	1 265 686	-1 162 813
STB DOLLARS	385 478	222 550	162 928
STB DINAR REC	97	97	0
STB AUGMENTATION DU CAPITAL	905 969	0	905 969
CAISSE	2 361	1 901	460
TOTAL	1 464 794	1 528 686	-63 892

NOTE 19 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2022, les opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-123.540
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (Dettes)	-67.061

Note 20 : Engagements hors bilan

Au 31 Décembre 2022, SONEDE INTERNATIONAL ne dispose pas d'engagements hors bilan.

Note 21- Evénements postérieurs

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 28 Avril 2023 et ne reflètent pas de ce fait les éventuels évènements survenus postérieurement à cette date.

Tunis, le 15 Mai 2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNACIONAL**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNACIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **2.782.650** Dinars y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **157.594** Dinars.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société « SONEDE INTERNACIONAL » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Tunis, le 15 Mai 2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022:

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022. Elles concernent :

1. SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2021. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à **123.540 Dinars**.
2. SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.

- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
- La SONEDE s'engage à verser à SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

II- Conventions et opérations conclues durant l'exercice 2022

Néant.

III- Rémunération des dirigeants

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP. En plus, la société prend en charge les frais de téléphone mobile du Directeur Général.
- En 2022, les engagements envers les dirigeants de la société se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Président du conseil d'administration	Membres du conseil d'administration
Prime de gestion et de représentation	43 902	-	
Avantages en nature (Bons de carburant, frais de téléphone, et autres)	11 730	-	
Jetons de présence	-	-	11 250
Total	55 632	Néant	11 250

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI